

la terre

DE CHEZ NOUS
LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

JAN 28 1972
BIBLIOTHÈQUE, QUEBEC

472 0N-7080-1-1
BIBLIOTHÈQUE DE LA
LÉGISLATURE,
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
QUEBEC, Q. QUE.

Port payé à Québec

Vol XLII - No. 45 - Montréal, 26 janvier 1972

Les productions sans sol

L'agriculture à l'heure du fédéralisme

page 3

Les voyages forment les producteurs

page 3

Le Fédéral pressé d'agir

page 4



Assemblée annuelle des Producteurs de Lait du Canada

Urgence d'une politique laitière à long terme

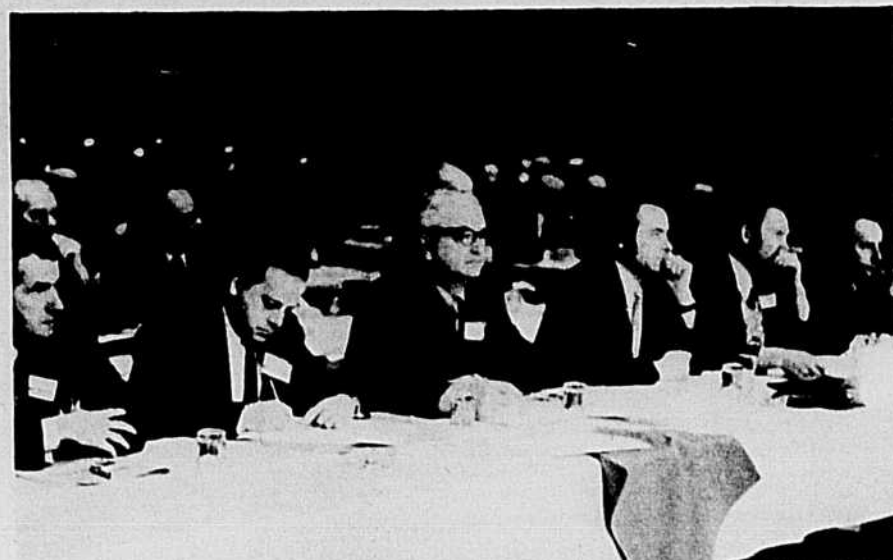
page 5



1- Devant le symbole commun qui les réunit tous, — la vache nourricière, — le président de la Fédération canadienne des producteurs de lait du Canada, M. W.A. Woolfrie est ici photographié au centre, avec à sa gauche M. Albert Allain, président de l'U.C.C., à dr. M. Paul A. Tardif, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec et debout, M. Pierre St-Martin, président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec.

2- Plusieurs figures connues du monde agricole, parmi lesquelles on reconnaît de g. à dr. MM. Roch Morin, secrétaire-gérant de la F.P.L.I.Q., Pierre St-Martin, président de la F.P.L.I.Q., Albert Allain, président de l'U.C.C., Raymond Bélanger, v. président de la F.P.L.I.Q., François Petit, secrétaire adjoint de la F.P.L.I.Q., Jules Thibodeau, v. président de la CCL et André Desruisseaux, du conseil d'administration de la F.P.L.I.Q.

3- Une autre partie de la délégation québécoise aux délibérations de Hamilton, la semaine dernière: MM. Danias Messier, membre de l'exécutif de l'U.C.C., Henri Dorval, secrétaire adjoint de la Fédération des producteurs de lait du Québec, Paul A. Tardif, président de la F.P.L.Q., Maurice Mercier, secrétaire de la F.P.L.Q., Marcel Mailloux, membre de l'exécutif de la F.P.L.Q., et Clément Létourneau, 2e vice-président de l'U.C.C.





L'OPINION RURALE...

Coopération et coopératives

Au Québec, nous avons, Dieu merci, d'excellentes coopératives dont les administrateurs sont de vrais coopérateurs, du moins autant qu'il est possible de l'être. Par contre, qu'en est d'autres qui ne sont (au dire de leurs dirigeants) que de simples maisons d'affaires, pour qui l'intérêt des membres n'est mis en cause qu'à l'assemblée générale, fin d'année. Quant aux autres producteurs, on les ignore. Si ce n'est pour leur faire la vie la plus dure possible, afin de les obliger à faire partie du groupe ou disparaître, comme producteurs agricoles.

Je félicite M. Turcotte, le directeur général de la Fédérée, qui dans son allocution aux Meuniers propose plus de

surveillance dans l'intérêt, non seulement des membres mais de tous les producteurs agricoles.

Il est inadmissible qu'une coopérative travaille contre l'intérêt des producteurs, qu'ils soient membres ou non, sans quoi ceux-ci devront s'unir à leur tour pour combattre ces nouveaux monopoles matérialistes.

La coopération a été et restera toujours le meilleur moyen d'entente entre les hommes, à condition qu'elle soit sincère et pratiquée par persuasion et non par contrainte. Avant de fonder des coopératives, tâchons de trouver des coopérateurs pour les administrer.

André Laffitte, maraîcher, Ste-Clotilde

Où est la pourriture?...

Voici une copie de ma réponse, à un article paru dans le COURRIER de St-Hyacinthe sous le titre mirabolant de "475,200 OEUFES POURRIS ABANDONNES PAR FEDCO?"

Cet article relatait une saisie d'oeufs effectuée, vendredi dernier le 10 décembre dans un entrepôt des produits laitiers Mont-Saint-Hilaire. Ces oeufs avaient dûment été achetés de FEDCO par EXPORT Packers de Toronto, en date du 17 août 1971 et laissé en entrepôt durant les mois qui ont suivi, jusqu'à ce que les inspecteurs gouvernementaux les saisissent.

Monsieur Pierre Bornais, réd. Courrier de St-Hyacinthe.

Votre édition du 15 courant nous gave, une fois de plus, d'un autre de vos astucieux chefs-d'oeuvre. (Les omelettes, ça vous connaît) Oeuvre d'art apprêtée avec autant de finesse... de subtilité?... d'innocence?...

En effet, depuis la création de notre Agence de vente FEDCO, nous recherchons vainement dans vos écrits un soupçon de positif envers elle.

Que ses débuts aient été pénibles et que vous en ayez fait votre pâture, pouvait peut-être s'admettre. Mais aujourd'hui, alors que bon nombre de difficultés ont été résolues, votre dernière turpitude fait renverser la marmite. Si nos producteurs laitiers ont su réussir efficacement à prendre bien en

main leur situation, pourquoi n'en serait-il pas de même des producteurs d'oeufs?... Que des apôtres de votre acabit essaient constamment de détruire notre travail de plusieurs années, doublé de nombreux sacrifices, ne peut que prouver une insouciance malhonnête de tout journaliste, digne de ce nom.

Faire croire ainsi très sornoisement à la population que FEDCO = oeufs pourris, est plus qu'injuste. Les photographies que vous parsemez si béatement, rehaussées de titres confus?... n'auront de bon que l'écoeurement des consommateurs à l'égard des oeufs, provenant de toutes sources. Y avez-vous songé?... Qui aidez-vous ainsi?...

Tout producteur consciencieux ne recherche qu'à améliorer au maximum la valeur de son produit, seul gage de réussite et de profits. Beaucoup d'entre nous possèdent une nouvelle chambre réfrigérée, afin de conserver intacte la valeur de nos oeufs. Les camions recueillent deux fois la semaine les oeufs à nos fermes. Le poste de classification travaillant sans cesse à n'offrir que des oeufs de toute première qualité. Les inspecteurs gouvernementaux surveillent constamment. De très importantes chaînes alimentaires s'approvisionnent de FEDCO. Exception de l'Ontario, toutes les provinces ont adopté des Agences similaires à la nôtre... Il en existe un paquet d'IDIOTS!...

Qu'une compagnie de Toronto ne puisse plus écouter le produit qu'elle avait dûment acheté, le 17 août 1971 et payé à FEDCO, que ces oeufs déjà qualifiés de catégorie inférieure (fêlée) se soient détériorés et aient été saisis, ce n'était plus la responsabilité du vendeur: FEDCO. Ce fait ne valait même pas l'encre que vous y avez mise.

Il est trop facile de découvrir chez-vous cette mesquinerie, bien propre à nos moeurs canadiennes françaises, qui se veut de saborder toute initiative des nôtres. Que des producteurs décident par une majorité écrasante de prendre en main leur propre avenir (toute politique partisane, mise à part) ça vous dépasse. Ainsi progresse vite et bien le peuple que nous sommes.

C'est à croire que FEDCO est votre marotte, que les meilleurs "Marottiers" ne sont peut-être pas ceux que l'on croit.

Denis Lambert, prod. 24,000 pondueuses C.P. 111, Rougemont.



Propriété de l'UCC-Fondée en 1929

515, avenue Viger, Montréal 132
Tél. 288-6141.

Le seul hebdomadaire agricole
français d'Amérique

DIRECTEUR:

Henri-Paul PROULX

RÉDACTEUR EN CHEF:

Pierre COURTEAU

RÉDACTRICE:

Mme Rosaline D.-LEDOUX

GÉRANT DE LA PUBLICITÉ:

J.-V. HENRY

Représentants à Toronto:

Colin C. King & Ass.,

32, rue Front ouest, Toronto, Ont.



Composition Montage
Rive-Sud Typo Service Inc.

Imprimé par

Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le mercredi de chaque semaine

Abonnement: 1 an, \$2; 3 ans, \$5; 5 ans, \$6.

Dépôt légal - 1er trimestre 1972

Bibliothèque nationale du Québec

Enregistrement No. 1051

Courrier de la deuxième classe

Brevets d'invention
Marques de Commerce
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue Drummond
Montréal 107 — 288-2152

Serons-nous prêts?

À Ottawa, on vient de voter une loi permettant de créer des offices de mise en marché à l'échelon national, pour les produits agricoles. Je crois qu'un grand nombre des nôtres se sont fait prendre les pantalons à terre.

Combien sont au courant que pour \$1 dollar dépensé en alimentation par les consommateurs, les intermédiaires et les intrants en prennent 84 cts et ne laissent que 16 cts au producteur. Combien savent aussi que l'on a refoulé aux producteurs une bonne partie de l'augmentation du coût de la distribution aux consommateurs et ce à cause de l'inexistence d'un prix de base aux producteurs. Dans bien des cas, on préfère encore donner son produit plutôt que de s'organiser pour le vendre à un prix raisonnable.

Il n'est pas surprenant que bien que nous soyons 5% de la population, le salaire agricole ne soit que 2% du salaire total de la nation. Soit à peine 40% du salaire moyen. Continuons de dormir et nous n'avons pas fini de nous faire exploiter.

Combien savent aussi qu'au Canada, pour chaque dollar versé en salaire, on ne consacre que 19.8 cts à l'alimentation et que sur ce montant on n'en reçoit que 16 cts. C'est dire que nous n'avons pas grand-chose. Rares sont les pays où le producteur touche moins de 30%. Comparé à nous, ce petit 16% devrait nous réveiller et nous pousser à agir en conséquence.

Laurent Brodeur, cultivateur
St-Damase (St-Hyacinthe)

Le respect de l'homme, une question!

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Nous voyons des hommes au service des hommes et ces derniers semblent considérer leurs employés comme de la marchandise ou comme des machines. Souvent, ce n'est pas l'homme qui compte, mais d'abord la production et malheureusement souvent dans des conditions inhumaines.

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Nous voyons des hommes qui refusent que leurs semblables viennent s'établir dans leur quartier parce que ce sont des gens moins fortunés. L'argent et la valeur matérielle auraient-ils pris tellement de valeur qu'on en soit rendu à refuser l'intégration sociale de certains en raison de leur rang social.

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Nous voyons des hommes sans emplois communément appelés chômeurs qui se font dire qu'ils ne sont pas intelligents, qu'ils sont paresseux, qu'il ne sont pas débrouillards,

qu'ils sont des ratés, qu'ils aiment cet esclavage de la dépendance. Sont-ce là des qualificatifs attribuables à l'homme?

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Combien de fois nous entendons des réflexions semblables: une telle est comme ci, une autre est comme ça. Celui-là ne fera jamais rien de bon. Un certain, c'est un voleur; un autre, c'est un motard. Ces personnes mériteraient-elles notre attention seulement pour se faire dire qu'on les rejette.

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Des personnes qu'on appelle "assistés sociaux" font partie de la classe défavorisée et on continue à les condamner à y rester toute leur vie bien souvent. D'accord, on est bien prêt à leur fournir logement et habillement et nourriture et auto, mais qu'ils prennent bien garde de nous déranger davantage.

De quelle faveur jouit l'homme en 1972? Beaucoup disent que la majorité des employeurs, appelés communément patrons sont tous des capitalistes mauvais, des hommes qui exploitent leurs employés. Quelle relation d'hommes existe-il entre patrons et employés? Ces hommes méritent-ils l'accusation, la condamnation des autres?

L'année 1972 sera donc l'année durant laquelle les hommes réfléchiront sur l'homme, année durant laquelle les hommes seront plus hommes, année durant laquelle les hommes se reconstruiront, s'apprécieront comme des hommes.

Jacques Gélinas
J.O.C. de Victoriaville
9, rue St-Augustin
Victoriaville

Session d'études en France sur le machinisme agricole

Une session d'études groupées intitulée "Machinisme agricole 1972" aura lieu en France du 18 septembre au 10 novembre. Cette session aura pour but d'étudier les réalisations françaises dans le domaine du matériel agricole. Elle comportera deux semaines d'informations théoriques à Paris, suivies de visites de constructeurs et de démonstrations de matériel en province. La dernière semaine sera réservée à la synthèse du stage et à d'éventuelles visites complémentaires.

L'Agence française pour la coopération technique, industrielle et économique (Actim) qui organise la session, prendra en charge les frais de déplacement (voyage aller et retour, frais requis sur place par le stage) des candidats, à qui elle versera en outre une bourse de l'ordre de \$300 à \$500 par mois.

Cette session est ouverte aux ingénieurs et spécialistes des services publics ou privés ayant une responsabilité réelle dans la détermination des besoins agricoles. La sélection des candidats aura lieu en mai 1972. Il convient de préciser que le nombre de places disponibles est strictement limité pour des raisons d'efficacité et des nécessités techniques.

Les candidatures doivent être adressées à Mlle Denise Demers, direction de la Coopération économique, ministère des Affaires intergouvernementales, Hôtel du gouvernement, Québec, avant le 15 avril 1972.

Dans la Préparation H une nouvelle substance contre les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive prévient la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux: l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La nouvelle Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Les voyages forment... les producteurs

La semaine dernière, la Fédération des producteurs de volailles du Québec dénonçait les conclusions de la réunion du Conseil canadien du poulet à griller. Cette réunion s'était tenue à Winnipeg, les 4 et 5 janvier. Cette dénonciation faisait suite à une réunion tenue au bureau du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à Québec. Cette réunion a permis aux principaux groupements intéressés à l'industrie de la volaille au Québec de faire le point et d'aligner une politique commune destinée à protéger les intérêts légitimes des producteurs de poulets à griller et de gros poulets du Québec.

Pour leur part, les délégués de la Fédération des producteurs de volailles du Québec étaient revenus très mécontents de la réunion de Winnipeg. Le Conseil canadien du poulet à griller représente tous les organismes provinciaux de mise en marché du poulet à griller et n'a pas été le lieu de discussion où les intérêts des producteurs québécois ont été compris, ainsi la recommandation à toutes les provinces présentes d'augmenter les quotas de 5% en 1972 par rapport à 1971. Ce n'est pas dans l'intérêt des producteurs canadiens encore moins de ceux du Québec. Les producteurs québécois se rappellent encore la fin de l'année 1970 où le volume de production accrue des derniers mois avait fait baisser les prix aux producteurs de façon désastreuse et avait amené ceux-ci au bord de la faillite. Il a fallu en 1971 faire des "ventes de feu" ici et là et diminuer drastiquement la production pour mieux équilibrer l'offre avec la demande. Il suffit de mentionner que la production canadienne a été moindre en 1971 de 21 millions de livres par rapport à celle de 1970. Le Québec pour sa part a diminué sa production de 28 millions de livres. Si on voulait être malin, il serait facile de conclure que les producteurs du Québec ont absorbé à eux seuls et même davantage, les effets de la stabilisation de l'offre des poulets à griller sur le marché canadien.

Il est apparu que les délégués des provinces canadiennes du Conseil canadien du poulet à griller manoeuvraient afin de protéger leur petit marché local. Pour illustrer ce fait, il suffit de mentionner que la Colombie-Canadienne, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont des règlements limitant l'entrée des poulets des autres provinces canadiennes sur leur marché. Du mois de septembre 1970 au mois d'août 1971, la province de l'Ontario a maintenu un système de permis, de nature à limiter l'entrée des poulets du Québec sur son territoire. Autrement dit, c'est bien pour les consommateurs québécois d'acheter des pommes de terre du Nouveau-Brunswick, des oeufs de l'Ontario, des pommes de la Colombie Canadienne, mais c'est mauvais pour l'économie canadienne que les producteurs québécois vendent des poulets en dehors de leur province. Comme dirait Yvon Deschamps, "ça dépend de quel côté de la clôture qu'on se trouve". Si vous êtes de l'Ontario, il vous faut des poulets produits en Ontario, alors que si vous êtes un consommateur montréalais, il vous faut manger pour votre petit déjeuner des oeufs produits près de Toronto parce qu'ils coûtent moins chers.

LE BILL C-176

C'est presque un lieu commun de parler du Bill C-176. À part la réforme fiscale, peu de loi fédérale ont suscité autant de débats à travers le Canada. Cette loi établit les prémisses d'un juste partage de la production en reconnaissant les cinq dernières années comme base de départ de l'établissement de contingents nationaux pour la chair de volailles au Canada. L'établissement de contingents pour la province de Québec qui reconnaît le principe de la moyenne de production des cinq dernières années serait acceptable pour les producteurs du Québec. Si cette mesure était appliquée, les producteurs du Québec pourraient augmenter, immédiatement leur

production de poulets à griller de 8% et de gros poulets de 20% et peut être diminuer la production de dindons de 5%. Les producteurs du Québec veulent aussi un marché canadien ouvert à tous les producteurs canadiens. Ils n'acceptent pas un organisme national qui aurait pour fonction de contrôler tous les mouvements interprovinciaux de viande de volailles. Le plan conjoint des producteurs de volailles du Québec a les pouvoirs de contrôler la production au niveau des producteurs et on peut se demander pourquoi ne pourrait-on pas avec une législation nationale appropriée, sanctionner une entente entre les provinces canadiennes, prévoyant des contingents provinciaux et un contingent national. Le futur organisme national pourrait s'occuper de disposer des surplus et de trouver des nouveaux débouchés. Les producteurs du Québec n'accepteront jamais de déléguer leur pouvoir de mise en marché à un organisme national, quel qu'il soit.

Les producteurs du Québec sont aussi d'avis que le Conseil canadien du poulet à griller n'est pas un lieu de discussion efficace pour les producteurs québécois. La prochaine étape serait de former au niveau canadien un Comité technique, composé de représentants des Ministères provinciaux de l'Agriculture et des organismes provinciaux de producteurs. Un tel comité éviterait des discussions stériles entre les provinces et assurerait une meilleure représentation des intérêts des producteurs québécois de chair de volaille.

Pour une fois que les intérêts de tous les groupes intéressés à la production de la volaille au Québec sont d'accord sur des objectifs communs; le groupe des abattoirs, des producteurs, des meuniers et même le Ministère de l'Agriculture du Québec, cela devrait permettre à l'ensemble des producteurs du Québec d'obtenir ce qu'ils recherchent: "une place au Canada sur le marché de la chair de volailles".

Jacques Labrie

L'agriculture en proie au fédéralisme

Exceptionnellement, la Clef des Champs est remplacée cette semaine par un texte publié en éditorial dans Le Devoir du 21 janvier. Les lecteurs de la TCN en tireront certes profit.

Depuis un peu plus d'un an, l'agriculture québécoise s'est employée avec intelligence à quitter ses ornières et son insuffisance pour militer de façon ultra-moderne. Le résultat? La mise au point de formules ingénieuses et rationnelles que le pouvoir fédéral retourne contre les producteurs québécois. Les déclarations de M. Toupin font même comprendre que le Québec est coincé entre une offensive ontarienne et un étrange comportement fédéral.

Les changements de mentalité ont été rapides au Québec et l'agriculture n'a pas échappé au raz-de-marée. Sous l'impulsion d'un ministère de l'Agriculture rajeuni et d'une UCC revigoré le Québec a même conquis une bonne part du leadership dans le monde agricole canadien. Au départ, par exemple, la formule de la FEDCO a provoqué de violentes réactions, mais la plupart des provinces ont vite compris qu'elles pouvaient, elles aussi, imiter une telle méthode de mise en marché. Dès l'instant où les provinces ont manifesté l'intention de se tailler des marchés exclusifs à même l'ensemble canadien, le gouvernement fédéral a invoqué sa mission divine de protecteur du commerce interprovincial. Il en a déduit le bill C-176 qui vise à rationaliser la mise en marché des produits agricoles pour tout le pays.

Le Québec n'était pas certain de trouver toujours son compte dans une telle formule. En effet, son agriculture avait repris du poil de la bête dans certains secteurs et la mise en place de quotas nationaux venait freiner certaines productions québécoises spécialement dynamiques.

Pourtant, puisqu'il avait été l'avocat de la rationalité, le Québec ne pouvait que se rallier au principe du bill C-176. C'est ce qu'il fit.

Malheureusement, il arrive que les meilleurs contrats réservent les pires révéls. La loi fédérale stipulait clairement que la répartition entre les différentes provinces s'effectuerait en tenant compte de la production des cinq plus récentes années. Dans le cas de la production du poulet, le Québec pouvait, contrairement à la plupart des productions agricoles, s'attendre à une part importante du marché. En effet, son seul concurrent sérieux, l'Ontario, aboutit, sur la base quinquennale, à une production nettement inférieure. Première difficulté, le fédéral tarde à mettre en place l'office national qui coordonnerait la production du poulet. Or, la production de l'Ontario est en pleine expansion et chaque mois de retard améliore la moyenne quinquennale de la province voisine. Quand l'office se mettra en place, la part du Québec sera moins importante que si la création survenait immédiatement ou s'était produite l'an dernier.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le Québec a freiné sa production de poulet au cours de l'année 1971 à cause de la "guerre des poulets" déclenchée par l'Ontario en guise de représailles contre l'action de la FEDCO. En fait, le Québec, qui produisait 224 millions de livres au cours de toute l'année 1970, n'en a produit, au cours des six premiers mois de 1971, que 197 millions de livres, soit un ralentissement de 14%. L'Ontario, à l'inverse, passe de 174 millions de livres en 1969 à 200 millions environ en 1971. Les pourcentages sont tout aussi éloquentes. En deux ans, la part du Québec tombe de 40,2% du marché à 36,8%, tandis que la province voisine hausse sa quote-part de 34,9% du marché à 37,8%. Que la tendance se maintienne pendant qu'Ottawa bâille sur ses projets et le Québec verra son pourcentage s'effriter au long des jours.

Une seconde difficulté s'est présentée au niveau des relations avec l'Ontario. Au cours d'une réunion récente, le Conseil canadien du poulet

de gril a décidé, au moment où la plupart des délégués en étaient rendus à boucler leurs valises, de voter discrètement une augmentation générale de 5% dans la production du poulet. Le Québec, qui a été la seule province à déchiffrer instantanément l'astuce, n'a pu y faire échec aussi bien qu'il l'aurait voulu. L'astuce, c'est que le marché intérieur de l'Ontario peut peut-être absorber une augmentation de cet ordre, mais que le Québec ne peut augmenter sa production pendant que l'Ontario lui ferme son marché. Produire davantage signifie pour le Québec accroître une production déjà excédentaire et cogner inutilement à la porte de l'Ontario. Au bout de l'année, le Québec se retrouvera avec un excédent considérable et les prix s'affaibliront. L'Ontario, d'autre part, aura notablement bonifié son pourcentage et pourra donc compter sur un pourcentage beaucoup plus considérable du marché lorsque, enfin, l'office national se mettra en place. À ce moment, le Québec aura droit, en toute justice à 30% du marché et l'Ontario, que nous devancions solidement réclamera légitimement plus de 40% du marché. Dans les circonstances, la Fédération des producteurs de volailles du Québec a raison de crier au meurtre et le ministre Toupin a le droit de sortir de ses gonds.

M. Toupin a d'autant plus raison de protester que les conflits d'intérêts n'ont pas l'air d'étouffer ses vis-à-vis. Le président et le secrétaire du Conseil canadien des producteurs de poulet de gril se trouvent, en effet, comme par hasard, à occuper les postes de président et de secrétaire de l'association ontarienne des producteurs de la même denrée. Un des deux, on comprendrait. Les deux, c'est trop. Dans les circonstances c'est un appel angoissé que M. Toupin lance vers les oreilles outaouaises.

Ces oreilles entendent l'appel et s'en réjouissent. L'appel survient au moment où le gouvernement fédéral se demandait comment amener le Québec à renoncer, au moins temporairement, à ses droits constitutionnels sur le commerce intraprovincial des produits agricoles. L'arti-

cle 32 du bill C-176 stipulait, en effet, avec une certaine pudeur, que le ministre fédéral de l'agriculture peut conclure avec les provinces, au nom de son gouvernement, "un accord prévoyant l'exercice par un office (fédéral), pour le compte de la province, de fonctions relatives au commerce intraprovincial d'un ou plusieurs produits". Mais encore fallait-il que les provinces consentent à signer un tel accord. Et voilà que, comme par hasard, M. Toupin se retrouve dans une situation très désagréable pour un ministre québécois: il se fait étrangler par l'Ontario à moins de céder aux pressions d'Ottawa.

Que M. Castonguay se méfie. Une fois lancé dans ce type de chantage, le gouvernement fédéral peut aussi bien relier les allocations familiales à la commercialisation des poulets et prétendre qu'il s'agit d'une seule négociation globale.

La menace fédérale est extrêmement précise et les délégués québécois aux rencontres avec le gouvernement fédéral ont reçu l'avertissement qu'il n'y aura pas d'office national si le Québec ne renonce pas, de la façon au moins temporaire, à sa juridiction constitutionnelle sur le commerce intra provincial des produits agricoles. Malheureusement, les baux à court terme qu'offre le gouvernement fédéral ont la vie affreusement dure.

Le ministère québécois de l'Agriculture a été le principal artisan de la politique de rationalisation à laquelle en est arrivé le gouvernement canadien. Il serait donc particulièrement odieux que le gouvernement fédéral détourne de façon aussi flagrante la loi de son but. Il serait également regrettable, ainsi que M. Toupin en a avisé les diverses associations québécoises, que le Québec cède le moindre des droits en matière de commerce intraprovincial. Au gouvernement fédéral de faire la preuve qu'il peut indépendamment de toute pression, appliquer la loi du pays de façon parfaitement équitable et dans le respect scrupuleux de la constitution.

Laurent LAPLANTE

ÉVOLUTION PHÉNOMÉNALE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Région de Québec (3)

La formule des chantiers coopératifs est rentable et continuera de se développer

par Pierre COURTEAU

La rentabilité de la formule coopérative en forêt est prouvée et on ne peut que chercher à promouvoir son développement. Telle est la philosophie qui anime les responsables du Comité régional des Associations coopératives forestières de Québec. Ce Comité regroupe six coopératives et syndicats dont cinq sont localisés dans le comté de Charlevoix et un autre dans le comté de Saguenay.

Pour donner une idée de l'importance du rôle socio-économique des coopératives forestières de cette région, soulignons d'abord que le chiffre d'affaires projeté pour l'année 1971-72 devrait excéder \$1.5 million. Environ 300 personnes y trouvent un emploi 6 à 7 mois par année, sans compter Sacré-Coeur qui fait vivre à elle seule 200 autres personnes. On estime d'une façon générale que les travailleurs de la forêt ont une vie plus normale, mieux équilibrée et que leur situation comparée à celle du travailleur forestier à l'emploi des compagnies est meilleure, tant au point de vue social que financier. D'une part, le travailleur-coopérateur a une vie de famille plus norma-

significatif de préciser qu'en période d'opération, les Associations Coopératives n'ont jamais manqué de main-d'oeuvre, au contraire, pourtant, il arrive fréquemment que les compagnies forestières sont à la recherche de travailleurs.

On effectue en général les coupes sur des réserves cantonales. Il n'y a pas de problèmes au niveau des prix puisque les relations avec les compagnies sont assez bonnes et les augmentations raisonnables dans l'ensemble. Le problème se situe plutôt au plan de la mévente alors qu'il faut souvent livrer des batailles en règle pour réussir à écouler son produit. Toutefois, à cause de la pénurie de main-d'oeuvre qui se pose aux compagnies, on croit que les difficultés d'écoulement s'appliqueront d'elles-mêmes d'ici quelques années. Il est en effet probable que les chantiers iront alors couper une partie de leur bois à l'intérieur des concessions des compagnies.

Perspectives

Dans le secteur Charlevoix, il va falloir d'ici peu mettre sur pied des structures régionales au niveau des



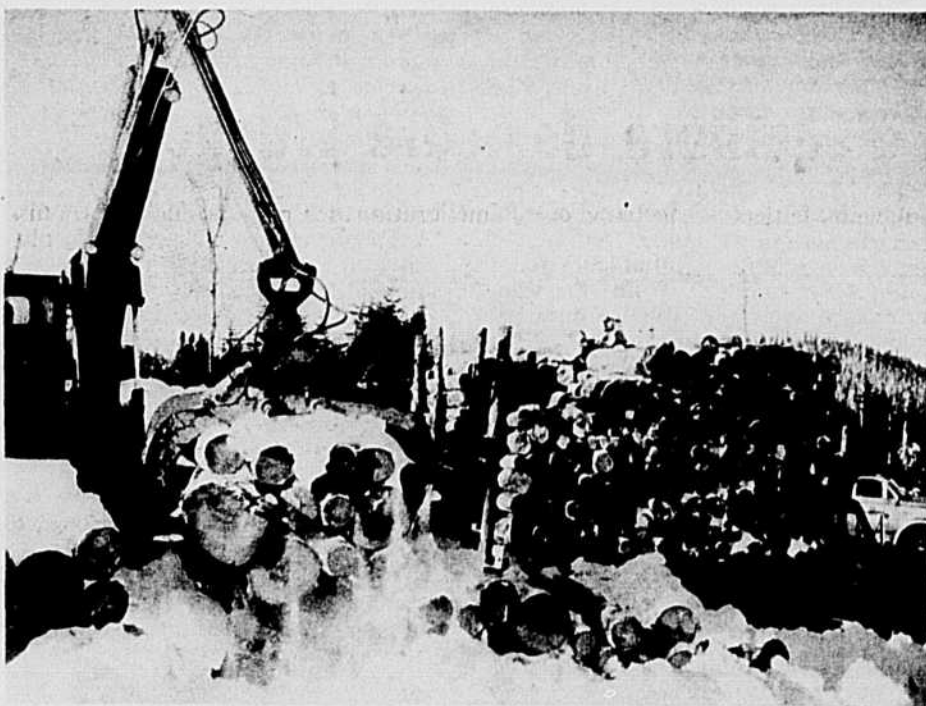
qui dépend du Ministère des Terres et Forêts.

Dans la région de Québec, avec les pressions répétées depuis 1965 en vue de racheter les concessions de Colin Lumber — pressions faites par le Chantier de St-Philémon, en collaboration avec l'U.C.C. régionale —, le M.T.F. a finalement convenu de racheter cette concession d'une superficie de quelque 55 milles carrés, au coût de \$400,000, par suite d'une décision de l'Ombudsman (Protecteur du Citoyen). On soumettra enfin à une consultation populaire des régions concernées le type d'organisation souhaité pour l'exploitation de ce vaste territoire, à savoir un chantier coopératif, une société d'aménagement ou une société d'exploitation

et de récupération telle Rexfor.

L'orientation des chantiers à moyen et long termes sera axée sur la transformation. Actuellement, on se limite à l'exploitation de la forêt et à la vente du produit brut à des compagnies; éventuellement les chantiers qui seront en mesure de le faire tendront de plus en plus à usiner eux-mêmes le bois provenant des exploitations forestières.

Enfin, il faut signaler que la représentation du Comité régional de Québec au palier provincial, soit au Comité des Associations coopératives forestières du Québec (U.C.C.), est assurée par le R.P. Roger Poulin, m.s.a., de Sacré-Coeur et M. Roger Morasse, ce dernier à titre d'observateur.



le, n'étant pas obligé de demeurer en forêt, vu la proximité habituelle des opérations. Au surplus, il est motivé financièrement, ce qui n'est pas toujours le cas du simple salarié.

À titre d'information, voici la liste des Associations et Syndicats, ainsi que le volume de leurs coupes pour l'année 1970-71: Grands Fonds, 3-300 cordes de bois de pulpe (Association Coopérative); St-Fidèle, 4,800 cordes (Association Coopérative); Sagard, 3,400 cordes, (Syndicat Coopératif); St-Siméon, 6,000 cordes, (Syndicat Coopératif); St-Firmin, 4,500 cordes, (Association Coopérative). Toutes ces organisations sont rentables et partant, imperméables en quelque sorte aux pressions novant venir de l'extérieur.

On a dit que les opérations forestières sont l'activité principale de chacune de ces paroisses. Elles leur permettent de tenir le coup, en définitive. Durant la période creuse, c'est-à-dire au cours des 5 ou 6 mois où les opérations sont interrompues, les membres des chantiers occupent soit un travail temporaire pour des compagnies, sur des concessions plus éloignées, ou encore retirent leurs prestations de chômage. Il est assez

services techniques, tels la négociation, la comptabilité, le transport, etc. Déjà, un mouvement est amorcé dans le sens et un document a d'ailleurs déjà été soumis à cet effet. L'étude se poursuit.

Pour ce qui est de l'industrie du bois de sciage Jos Houde Ltée de Petit Saguenay, le Comité régional des Associations coopératives forestières de Québec entend prendre les mesures pour ne plus être forcé à livrer du bois à cette usine. Celle-ci est mal localisée au plan de l'approvisionnement et à cause de cela, on considère qu'il serait plus rémunérateur de concentrer ses énergies sur un autre territoire.

Sur la Côte Nord, il n'est pas question de former de chantiers coopératifs, tel que convenu d'ailleurs à la suite du rapport d'un comité, il y a environ 2 ans. Ce rapport, faut-il le rappeler, concluait à la non rentabilité de telles opérations, à cause de divers facteurs. Le Comité ne voit pour le moment qu'une seule solution: l'exploitation de la forêt sur la Côte Nord devrait se faire par l'entremise de Rexfor, une société d'exploitation et de récupération de la forêt appartenant à la Couronne et

Le Fédéral pressé d'agir afin de renflouer les productions sans sol

Depuis les deux rencontres des 16 et 22 décembre, à Ottawa, entre les principaux porte-parole du gouvernement central et ceux des producteurs de porcs, d'oeufs de consommation et de gros dindons, aucune suite n'a encore été donnée à la demande en vue d'obtenir un complément d'aide de \$11 millions pour les productions sans sol du Québec.

Malgré la promesse des autorités fédérales de convoquer de nouveaux représentants des producteurs avant la fin de l'année 1971, afin d'évaluer la proposition qui devait être mise de l'avant par le gouvernement, le problème demeure total. Devant la situation dramatique des producteurs concernés et l'imminence d'une faillite pour un très grand nombre d'entre eux, l'U.C.C. a décidé de revenir à la charge en demandant de nouveau, lundi, une rencontre d'urgence avec le fédéral pour mettre enfin un terme aux discussions.

Dans un télégramme adressé au ministre de l'Agriculture, M. H. A. Olson, l'U.C.C. déclare n'avoir toujours pas reçu de réponse aux deux questions suivantes:

1) Quelle aide économique directe le gouvernement fédéral est disposé à fournir aux producteurs de porcs, d'oeufs et de dindons du Québec pour les pertes encouffées au cours des derniers mois?

2) Quelle mesure le gouvernement entend-il appliquer rapidement pour mettre fin au préjudice causé aux producteurs de l'Est du Canada par l'action monopolistique de la Commission canadienne du Blé?

Les autorités provinciales, on le sait, donneront suite partiellement aux revendications des éleveurs du Québec avec une intervention économique de quelque \$5 millions, en no-

vembre dernier. Cette décision de l'État québécois constituait la reconnaissance officielle des conditions économiques insupportables des producteurs mais le problème est demeuré presque total, puisque la compensation monétaire de la province ne représente à peine que le tiers du minimum requis.

Cette balance de \$11 millions, faut-il le préciser, n'est en définitive qu'un rattrapage pour l'année 1971. Les autorités de l'U.C.C. exigent qu'on institutionnalise une compensation statutaire tant et aussi longtemps du moins qu'on n'aura pas apporté un règlement au véritable problème de fond que constitue le double système de prix des grains de provendes, réglementé par la Commission canadienne du Blé.

Au cours d'une conférence de presse tenue au début de l'après-midi, mercredi, le Président général de l'U.C.C. a de fait insisté pour qu'Ottawa accorde une compensation non seulement pour l'année écoulée mais aussi pour l'avenir. Le problème demeurera encore le même, a dit M. Albert Allain, et il serait sans doute opportun d'utiliser l'Office canadien des Provendes pour voir à la répartition de ce budget additionnel, jusqu'à ce qu'on trouve une solution permanente.

Advenant que le ministre Olson décide d'intervenir à l'échelon national, comme il l'a déjà laissé entendre, le Québec s'oppose à ce qu'il le fasse d'une manière uniforme car ce serait vouloir perpétuer une injustice et encourager les producteurs de l'Ouest à produire sans aucun contrôle de la production. Voilà pourquoi, a conclu M. Allain, nous insistons pour qu'il y ait une intervention spéciale et complémentaire pour le Québec.

Urgence d'une politique laitière à long terme

Le moment est venu pour le Canada d'adopter une politique nationale où il s'engagera fermement et sans équivoque à appuyer à long terme notre industrie laitière. Une telle décision politique sera dans l'intérêt national puisqu'il faut maintenir le dynamisme et la croissance de cet important secteur de l'économie agricole. D'une part, les producteurs canadiens profiteront d'une plus grande stabilité et de niveaux suffisants de revenus; il en sera de même, par voie de conséquence, pour les consommateurs qui pourront encore se procurer des produits laitiers à des prix réalistes.

Cette préoccupation se dégage de l'énoncé de politique qui a fait l'objet principal des délibérations de la 30^e assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des producteurs de lait, la semaine dernière, à Hamilton. Le thème de la réunion étant axé sur les communications, les délégués ont convenu que des efforts répétés devraient être faits pour convaincre le public consommateur de l'intérêt qu'il y a à long terme pour lui-même de soutenir les programmes fédéraux de stabilisation de l'industrie laitière, auxquels il contribue par le biais de la redistribution fiscale.

La situation des producteurs de lait s'est nettement améliorée au cours des derniers mois. Pour cette raison sans doute, la réunion annuelle de la F.P.L.Q. n'aura pas donné lieu aux habituelles déclarations pessimistes des délégués. Sans verser dans un optimisme exagéré toutefois, on en a profité pour consolider les politiques déjà mises de l'avant au cours des dernières années, dans l'espoir d'y consacrer toute l'énergie requise dans les mois à venir. Chose certaine, les producteurs feront pression d'une façon particulière sur les autorités gouvernementales, pour que celles-ci prennent enfin un engagement ferme à l'égard d'une politique nationale à long terme. En ce faisant, ils rejoindront d'une certaine manière la philosophie exprimée par le ministre Olson lui-même, qui insiste sur l'importance d'une stabilité des revenus et sur le fait qu'il faut éviter de prendre des attitudes à courte vue.

Des améliorations sont encore nécessaires

Dans son énoncé de politique, la Fédération a reconnu l'utilité des programmes de versements directs de stabilisation et de soutien des prix de la Commission canadienne du lait. Il existe en outre tout un éventail d'importants programmes, services et appoints législatifs dans lesquels les gouvernements sont engagés. Même si beaucoup de ces programmes exigent des améliorations très sensibles, les producteurs ont tenu à faire connaître leur appréciation pour ce qui existe déjà.

Climat d'incertitude

On a d'autre part déploré le climat d'incertitude qui continue à entourer l'administration du programme fédéral de stabilisation. Suite à l'intervention du Président général de l'U.C.C., les délégués ont convenu avec M. Albert Allain qu'il fallait adopter une attitude plus ferme en insistant pour que les autorités d'Ottawa s'engagent clairement sur les programmes à long terme. "Je n'ai pas trop d'inquiétude pour la prochaine année laitière 1972-73, a dit M. Allain, car la campagne électorale approche. Il nous faut cependant plus d'assurance pour l'avenir". De son côté, le 2^e vice-président de l'U.C.C., M. Clément Létourneau s'est objecté à l'énoncé initial de la politique laitière, qui faisait allusion à l'option s'offrant au gouvernement d'éliminer complètement ou partiellement son programme de subventions. Il a en cela été appuyé par d'autres témoignages du Président national, M. W. A. Woolfry, puis celui du président de la Coopérative des producteurs de lait de Montréal, M. Jean-Marie Moreau, qui ont affirmé à leur tour qu'il s'agissait là d'une porte ouverte dangereuse. Les porte-parole de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec, dont M. Pierre Saint-Martin, ont aussi insisté pour que les autorités fédérales prennent un engagement

ferme au niveau de la politique laitière.

Quelques statistiques

Les dépenses consacrées à la politique laitière sont constamment allées en diminuant d'une façon marquée et il faut renverser cette tendance de toute urgence. Lors de sa première année d'existence, la C.C.L. a bénéficié d'une affectation budgétaire de \$120.4 millions, aux fins de la politique de stabilisation laitière. En 1971-72, son affectation a été de \$109 millions. Or, dans l'intervalle, la valeur réelle du dollar a diminué de 19.1% d'après l'indice des prix à la



Quatre présidents trinquent ici au lait, à la prospérité de la production laitière canadienne, de g. à dr. MM. W. A. Woolfry, président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, Albert Allain, président de l'U.C.C., Pierre St-Martin, président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec et Paul A. Tardif, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

consommation et, conséquemment, la contribution réelle du programme de stabilisation s'est trouvée réduite de 26.8%.

N.D.L.R.: Pour des raisons d'espace, nous coupons court ici à l'énoncé de politique de la Fédération canadienne des producteurs de lait, qui devra être

soumis pro forma à la prochaine assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture, qui tiendra ses assises à Edmonton, en février. Pour l'information complète de ses lecteurs, la T.C.N. publiera au cours des prochaines semaines plusieurs autres articles sur cette 30^e assemblée de la F.C.P.L.

Le ministre Olson aux producteurs de lait du Canada :

La gestion permet d'envisager l'avenir avec optimisme mais l'équilibre demeure fragile

Après de grandes incertitudes, les producteurs laitiers du Canada sont parvenus à assainir leur secteur au point qu'il soit désormais possible d'envisager l'avenir avec optimisme. Les efforts des producteurs visant à soutenir le programme de gestion de l'offre ont sans doute contribué largement à rendre notre industrie laitière plus florissante qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années.

Pour demeurer maîtres de la situation, les producteurs devront cependant faire attention pour ne pas défaire ni détruire cet équilibre quand même fragile, en ouvrant toutes les barrières, de façon à se retrouver de nouveau avec les problèmes auxquels ils ont dû faire face, il y a quelques années.

Tel est le résumé du message du ministre de l'Agriculture, M. Horace-A. Olson, aux participants de l'assemblée annuelle de la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait. Ce message a été transmis pour la circonstance par l'entremise du Président de la Commission Canadienne du Lait, M. S. C. Barry, le ministre était retenu à cause de la grève des contrôleurs du trafic aérien. M. Olson constate donc que la situation s'est d'une part normalisée mais il incite en même temps les producteurs à maintenir un juste équilibre entre l'offre et la demande, pour éviter éventuellement d'avoir à affronter les problèmes d'excédents.

Cette situation favorable est le résultat des actions menées par les producteurs et le gouvernement fédéral. Elle a de plus été rendue possible grâce à l'appui des autorités provinciales et à un meilleur équilibre sur le marché international. A partir de la stabilité acquise, on se doit d'adopter un comportement qui s'appuiera sur des objectifs fermes et défendus par l'ensemble de la profession.

En recherchant le maintien de cette stabilité, il n'est pas question de vouloir freiner l'évolution. Le ministre estime plutôt qu'on ne peut se laisser aller à des réactions outrancières et qu'il faut de plus éviter de prendre des mesures que nous croirons correctives, en nous basant sur des considérations à court terme.

M. Olson a ensuite dressé un bilan de l'action de la C.C.L. depuis sa création, en 1967. Au cours des cinq dernières années, les subventions nettes versées directement aux producteurs laitiers par l'organisme directeur de commercialisation ont été en moyenne de \$92.7 millions par an. Le ministre a cependant fait remarquer qu'en dépit des améliorations significatives de revenus des producteurs, ces augmentations n'ont pas fondamentalement dépendu de l'accroissement des subventions; elles ont plutôt été, à son avis, le résultat d'une organisation plus saine du marché. Pour de nombreux producteurs, la stabilité des prix a peut-être été encore plus im-

portante que l'amélioration des prix en elle-même puisque, toujours selon M. Olson, elle leur a permis de planifier leurs opérations en toute sécurité.

Le Programme alimentaire mondial, instauré en 1963, a donné l'occasion au Canada d'accroître graduellement ses contributions pour atteindre une valeur de \$15 millions cette année. À ce chapitre, M. Olson laisse entendre que la participation de notre pays pour les années 1973 et 1974, qu'il annoncera officiellement lundi prochain aux Nations-Unies, permettra au Canada de demeurer au second rang des participants. Il n'a pas indiqué quelle serait la part des produits laitiers, mais a assuré la Fédération canadienne des producteurs de lait qu'aussi longtemps que le Canada participera à de tels programmes, les produits laitiers y seront inclus chaque fois qu'ils seront disponibles.

Dans un autre domaine, le ministre dit avoir tenu compte du besoin de la C.C.L. d'être mieux organisée et équipée pour acquérir une connaissance approfondie des marchés intérieur et international, afin de pouvoir ensuite diffuser des renseignements appropriés. C'est dans cette optique que des dispositions ont été prises pour qu'un spécialiste en commercialisation se joigne au personnel de la C.C.L. dès le 1^{er} avril prochain.

Toujours par l'entremise de son porte-parole, M. Olson a abordé le rôle déterminant joué par la Fédération dans le soutien au programme de gestion de l'offre. Ce programme regroupe depuis la fin de 1971, en plus de l'Ontario et du Québec, l'Île du Prince-Édouard. Il est très près de devenir vraiment national puisque, d'ajouter le ministre, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba envisagent de l'appliquer au cours de 1972.

Un grand nombre de secteurs de l'agriculture canadienne admettent de plus en plus que s'ils veulent jouir d'une certaine stabilité, il leur faut disposer de moyens permettant d'ajuster l'offre à la demande réelle. Dans ce domaine, les producteurs de lait sont des pionniers au Canada et servent même de modèles à d'autres pays, y inclus les États-Unis, qui suivent de très près ce qui se déroule ici. M. Olson a insisté sur le fait que la gestion de l'offre n'est pas un instrument de limitation de la production et peut amener une expansion si la demande le justifie. Il a réfuté par ailleurs les allégations de certains voulant que la gestion de l'offre soit responsable de la pénurie de beurre en 1971. Cette légère insuffisance a été en partie comblée par des exportations préalables d'excédents accumulés en 1969 et par les exportations importantes de fromages. Il est probable, estime le ministre, que si les prix et les revenus des producteurs au début de 1971 avaient été les mêmes que ce qu'ils étaient à la fin de l'année, il n'y aurait pas eu de pénurie pour aucun produit laitier.



UN PLAN CONJOINT DE VENTE DES OEUFS DOIT TENIR COMPTE DES ENTREPRISES IMPORTANTES

Les oeufs commercialisés proviennent de trois catégories d'exploitations, considérées selon les tailles des troupeaux. Les entreprises de 100 à 999 poules sont appelées les petits troupeaux, celles de 1,000 à 4,999 poules sont désignées de tailles moyennes et les autres ayant plus de 5,000 poules sont des exploitations, dites spécialisées qui généralement constituent une seule production sur la ferme.

Le nombre des petits troupeaux tend à diminuer depuis quelques années. De ce fait, quelle est l'importance des troupeaux de diverses tailles, quant au

Il apparaît que 82 p.c. des producteurs ayant des troupeaux entre 100 à 5,000 poules, effectuent la production d'oeufs probablement conjointement avec d'autres productions agricoles.

En Ontario, 56.2 p.c. des producteurs ont moins de 999 poules; ce qui est seulement 2 p.c. de moins qu'au Québec. Dans la province voisine, 27.6 p.c. des producteurs ont des troupeaux entre 1,000 à 4,999 poules, soit 4 p.c. de plus qu'au Québec. On observe qu'en Ontario, 26.2 p.c. des éleveurs ont plus de 5,000 poules, ce qui est environ 8 p.c. de plus qu'au Québec. Le nom-

d'oeufs provenant des gros troupeaux bien que le nombre des petits troupeaux soit plus grand que celui des gros troupeaux.

Il apparaît qu'une planification d'une mise en marché ordonnée, et même d'une consolidation de gestion doit principalement viser les entreprises de tailles importantes. L'analyse démontre que deux catégories de troupeaux semblent dominer les autres: celles des 5,000 à 9,999 et 10,000 à 29,999 poules qui fournissent un total de 61.6 p.c. des oeufs.

Par comparaison, en Ontario 4.4 p.c. des oeufs proviennent des troupeaux de taille moindre de 999 poules contre 7.3 p.c. au Québec. Dans la catégorie de 1,000 à 4,999 poules, 9.1 p.c. des oeufs sont produits en Ontario en comparaison de 19.4 p.c. au Québec. On observe qu'en Ontario 54.8 p.c. des oeufs proviennent de troupeaux de taille entre 5,000 à 29,999 poules en comparaison de 61.6 p.c. au Québec. Le plus grand écart entre le nombre de poules dans une catégorie, soit celle de 30,000 poules et plus, signifie qu'en Ontario, 31.7 des oeufs proviennent de ce secteur en comparaison de 11.7 p.c. au Québec.

En bref, il apparaît que les producteurs en Ontario ont des troupeaux de plus grande taille que ceux du Québec. Une comparaison dans les catégories de 10,000 poules et plus, indique qu'en Ontario, 14.9 p.c. des producteurs vendent 71.7 p.c. des oeufs tandis qu'au Québec, 8.6 p.c. des producteurs vendent 50.6 p.c. des oeufs.

Sans doute l'importance de la spécialisation avec des troupeaux de grande taille et proportionnellement plus nombreux en Ontario, permet des économies d'échelle, facilite l'établissement de postes de classement avec de gros volumes d'oeufs, et probablement incite les producteurs à obtenir de meilleurs prix pour la moulée ou à fabriquer la moulée sur la ferme avec des grains achetés ou produits sur la ferme.

La présente étude indique que la mise en place et l'opération d'un plan conjoint ou d'une agence centrale de vente doit tenir compte des entreprises de grandes tailles.

Bien que le nombre des producteurs dans cette catégorie soit inférieur aux autres producteurs, plus de la moitié des oeufs commercialisés proviennent de ces troupeaux.

Dossier Roger J. Paiement, Service de la mise en marché (M.A.C.)

nombre de producteurs et au nombre de poules? La présente analyse a pour objectif d'inventorier les tailles des entreprises d'après un échantillonnage de 1,367 producteurs qui possèdent 80 p.c. des poules au Québec.

Cette étude fut réalisée d'après les données recueillies pour fin de contingentement par la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec. Notons que les troupeaux ayant moins de 100 poules n'entrent pas dans le cadre de cette étude parce que, généralement, cette production ne passe pas par le réseau du commerce.

Les constatations de l'analyse peuvent guider:

- les politiques de contingentement,
- l'orientation dans la mise en marché,
- la vente des poulettes démarrées,
- les répercussions des bas prix sur la stabilité financière des exploitations,
- la vente de la moulée,
- le mode de gestion impliquant l'usage des grains de ferme dans la fabrication domestique de la moulée,
- une comparaison avec une étude semblable réalisée en Ontario.

Dénombrement des producteurs

L'analyse révèle que 58 p.c. des producteurs ont des troupeaux entre 100 à 999 poules, 24 p.c. gardent entre 1,000 à 4,999 poules et 18 p.c. possèdent des troupeaux de plus de 5,000 poules. Les petits troupeaux, moindres de 1,000 poules, sont donc en nombre un peu plus grand que tous les autres troupeaux.

Le tableau I dénombre les producteurs selon six catégories de tailles. Pour fin de comparaison, les données en pour-cent interprètent l'importance dans chaque catégorie et sur des bases de pour-cent cumulatif croissant et décroissant. Voir tableau I.

On peut déduire du tableau précédent, qu'il y a environ 250 producteurs avec des troupeaux de 5,000 poules et plus. Dans une condition de marché normal, de telles entreprises peuvent fournir un revenu net satisfaisant pour une production unique sur la ferme.

bre proportionnel de gros troupeaux est plus grand en Ontario qu'au Québec. Voir tableau II.

Dénombrement des poules.

Les données du tableau II démontrent que contrairement au dénombrement des producteurs, les petits troupeaux (100 à 999 poules) produisent seulement 7.3 p.c. des oeufs de commerce alors que le nombre des producteurs est de 58.1 p.c. Dans la catégorie des 1,000 à 4,999 poules, 19.4 p.c. des oeufs sont commercialisés. Les exploitations de caractère spécialisée ayant plus de 5,000 poules fournissent 73.3 p.c. des oeufs par 18.4 p.c. des producteurs.

Le tableau III donne plus d'informations pour toutes les catégories. Voir Tableau III.

L'établissement de politique d'un contingentement et du commerce des oeufs doit tenir compte des volumes

Cours télévisés

Série 1972:
la commercialisation

Résumé du cours
du 1er février

Production et loi du marché

Ce cours insiste sur la nécessité de programmer une production en fonction de la demande de façon à assurer une rentabilité aux entreprises. Des exemples puisés dans le domaine industriel illustrent quelle pourrait être la route à suivre pour en arriver là.

L'émission discute aussi divers types d'interventions de la part des pouvoirs publics en vue d'affecter les conditions d'équilibre de l'offre et de la demande des produits agricoles. Dans bien des cas, la rentabilité des entreprises agricoles n'est assurée que par l'intervention gouvernementale ou par l'autodiscipline des producteurs.

Tableau I

DÉNOMBREMENT DES PRODUCTEURS SELON LES TAILLES DES TROUPEAUX

| Nombre de poules par catégorie | Nombre de producteurs | Pour-cent des producteurs | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| | | Par catégorie | Cumulatif croissant | Cumulatif décroissant |
| 100-999 | 794 | 58.08 | 58.08 | 100.00 |
| 1,000-2,999 | 214 | 15.66 | 73.74 | 41.92 |
| 3,000-4,999 | 108 | 7.90 | 81.64 | 26.26 |
| 5,000-9,999 | 133 | 9.73 | 91.37 | 18.36 |
| 10,000-29,999 | 108 | 7.90 | 99.27 | 8.63 |
| 30,000 et plus | 10 | 0.73 | 100.00 | 0.73 |
| Total | 1,367 | 100.00 | 100.00 | |

Tableau II

| Tailles des troupeaux | Pour cent des producteurs | |
|-----------------------|---------------------------|---------|
| | Québec | Ontario |
| 5,000 - 9,999 | 9.7 | 11.3 |
| 10,000 - 29,999 | 7.9 | 12.2 |
| 30,000 et plus | 0.7 | 2.7 |

Tableau III

DÉNOMBREMENT DES POULES SELON LES TAILLES DES TROUPEAUX

| Nombre de poules par catégorie | Nombre de poules | Pour-cent des poules | | |
|--------------------------------|------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| | | Par catégorie | Cumulatif croissant | Cumulatif décroissant |
| 100 - 999 | 274,036 | 7.28 | 7.28 | 100.00 |
| 1,000 - 2,999 | 344,918 | 9.17 | 16.45 | 92.72 |
| 3,000 - 4,999 | 386,179 | 10.27 | 26.72 | 83.55 |
| 5,000 - 9,999 | 853,706 | 22.69 | 49.41 | 73.28 |
| 10,000 - 29,999 | 1,463,780 | 38.91 | 88.32 | 50.59 |
| 30,000 et plus | 439,555 | 11.68 | 100.00 | 11.68 |
| Total | 3,762,174 | 100.00 | 100.00 | |

Perspectives - Situation:

● Situation favorable aux producteurs de porcs

● Les prix du poulet se maintiendront

QUÉBEC — Des prix plus élevés pour le porc et le porcelet et, partant, des revenus plus importants par bête; des carcasses plus lourdes et une baisse de la population porcine.

Tels sont les prévisions que donne du marché porcin la revue *Perspectives-Situation* pour les trois premiers mois de 1972.

Abattages à la baisse

D'après les prévisions du ministère de l'Agriculture du Canada, les abattages de porcs au cours du premier semestre 1972 devraient être de 3 à 5 p.c. inférieurs au niveau du premier semestre 1971. Les abattages durant l'été (juillet-septembre) devraient être de 4 à 6 p.c. inférieurs.

Productions animales

QUÉBEC — Le Service de l'Information du ministère de l'Agriculture du Québec vient de publier le troisième numéro de ses *Perspectives-Situation*, deux publications trimestrielles qui font le point sur la situation des principales productions végétales et animales du Québec et qui donnent les perspectives du marché de ces productions pour les prochains mois.

Réalisées en étroite collaboration avec les spécialistes du Service de la Mise en marché des produits agricoles, ces publications s'adressent aux techniciens agricoles et para-agricoles et, bien entendu, aux producteurs concernés.

Nous vous présentons cette semaine les perspectives des productions avicoles, bovines, porcines et ovines.

Les perspectives concernant les secteurs de productions des grains, des pommes de terre, des fraises, des carottes, des oignons et des navets vous seront présentées dans le prochain numéro de la *Terre de Chez-Nous*.

Les prix à Toronto pour le premier trimestre de 1972 devraient se situer entre \$28.00 - \$30.00, soit de \$2.00 à \$3.00 supérieurs à ceux prévalant en 1971. L'on prévoit des prix allant jusqu'à \$33.00 pour l'été prochain.

Aux États-Unis, l'on prévoit une baisse plus accentuée qu'au Canada et, dans la production, les prix seront supérieurs à ceux de 1971. L'on prévoit pour l'été des prix pouvant atteindre le prix maximum de l'été 1970 qui était de \$25.40 poids vivant ou \$33.90 base de carcasse.

Profits accrus en 1972

Étant donné la situation actuelle de surplus de grains au Canada et aux États-Unis, l'on peut donc affirmer que les coûts de production seront moindres au premier semestre 1972 en comparaison avec le premier semestre 1971. De plus, les prix étant plus élevés, les revenus par porc seront plus hauts ce qui occasionnera une situation plus favorable pour le producteur.

Cette situation est reflétée par les rapports porc/maïs et porc/orge à la hausse. Au 12 décembre 1970 à Omaha, le rapport porc/maïs était de 10.7 alors qu'il était de 16.2 au 11 décembre 1971;

à Winnipeg au 12 décembre 1970, le rapport porc/orge était de 14.5 alors qu'il était de 20.1 au 11 décembre 1971.

Prix des porcelets à la hausse

Le prix des porcs étant à la hausse, il est à prévoir que le prix du porcelet sera également. De plus, le nombre de porcelets disponibles étant à la baisse et, le prix des grains assez bas, il est à prévoir que le prix des porcelets sera ferme d'ici le premier semestre 1972.

Poids des carcasses plus élevés

Le poids des carcasses devrait être à la hausse au premier trimestre 1972 et durant toute l'année 1972. En 1971, le poids des carcasses a été relativement bas diminuant ainsi le volume de production. Mais, une production record de grains à bas prix devaient faire en sorte que le poids moyen augmente. D'ailleurs, c'est une bonne politique que de garder les porcs à l'engrais plus longtemps lorsque les prix sont à la hausse; ceci permet de maximiser les revenus alors que c'est la politique contraire qui prévaut lorsque les prix sont à la baisse.

Population porcine à la baisse

Au 1er décembre 1971, au Québec, le nombre de porcs à la ferme est passé de 1,290,000 en 1970 à 1,278,000 soit une baisse de 1 p.c. Le nombre de porcs âgés de 3 mois et moins est passé de 500,000 en 1970 à 485,000, soit une baisse de 3 p.c. Le nombre de truies devant mettre bas entre décembre 1971 et mai 1972, est passé de 149,000 en 1970 à 145,000 en 1971, soit une baisse de 3 p.c. La production québécoise sera donc à la baisse en 1972 par rapport à 1971.

POULET

Les volumes modérés de production à la fin de 1971 permettent de croire que les prix se maintiendront aux mêmes niveaux jusqu'à la fin de mars. Les ventes devraient augmenter par suite de la concurrence moins forte du porc et de la viande rouge. Cependant, il est à craindre que les placements augmentent, tant au Québec qu'en Ontario. Si les producteurs accroissent la production, une baisse de prix peut s'effectuer à la mi-février. En conséquence, les producteurs devraient s'en tenir aux contingents prescrits par le Plan conjoint.

DINDON

La subvention spéciale du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation aux producteurs de dindons, de 1.5 cents/lb pour la période du 1er juillet au 1er décembre a évité des pertes considérables, bien qu'en général les prix de vente ont été inférieurs au coût de revient. Les restrictions du Plan conjoint devraient stabiliser la production en 1972. Les prix durant le premier semestre 1972 devraient se maintenir aux niveaux de décembre. La production devra baisser d'au moins 10 p.c. cette année, car autrement, il est à prévoir une baisse de prix durant l'été. Les stocks de dindons en entrepôt ont augmenté d'environ 3 millions de livres au Canada entre 1969 et 1971 et la consommation per capita est stable. Il semble qu'une seule solution peut assurer des prix fermes, c'est une diminution de la production.

OEUFS

Les volumes de production d'oeufs baisseront certainement à ce début de l'année. La tendance de l'accroissement des prix continuera pour atteindre, semble-t-il, des niveaux légèrement

plus élevés que ceux de la même période de l'an dernier.

Il apparaît que le Comité des prix de Fedco atténuera la concurrence d'oeufs de provenance de l'Ontario et du Manitoba. Les ententes convenues en décembre avec les distributeurs et les grossistes effectueront une mise en marche plus ordonnée en 1972. Le contrôle éventuel de l'écoulement interprovincial des oeufs aura certainement des effets favorables pour les plans conjoints. Il est à craindre que la hausse des prix au Canada favorise les importations des États-Unis.

Les perspectives du marché des oeufs sont bonnes pour les prochains mois. Les indices du relèvement des prix occasionneront probablement un accroissement des placements de poulettes. Il ne faudrait pas augmenter le nombre des ponduses au delà de 10 p.c. des élevages en 1971.

BOEUF**Importations à la baisse**

Les importations canadiennes pour la période janvier-novembre ont connu une baisse passant de 200 millions de livres en 1970 à 157 millions de livres en 1971. Durant la même période, les exportations ont diminué légèrement passant de 100 millions de livres en 1970 à 95.8 millions de livres en 1971. Durant cette même période, la consommation domestique est demeurée inchangée par rapport à l'an dernier.

Prévisions aux États-Unis

Aux États-Unis, l'on prévoit une diminution dans les abattages de vaches pour le premier trimestre 1972, par rapport à la même période en 1971 quand la sécheresse a eu pour effet d'augmenter les abattages.

Le prix des vaches a été élevé aux États-Unis ces derniers mois. Au début de novembre, à Omaha, le prix des vaches "utilitaires" (à désosser) était d'environ \$21.50 les 100 livres, soit \$2.20 de plus qu'un an plus tôt. L'on prévoit pour le premier semestre de 1972 des prix moyens plus élevés par rapport à la période janvier - juin 1971 où les prix étaient de \$21.50. Une réduction des importations a aidé à maintenir les prix élevés.

Pour ce qui est des bovins gras, l'on prévoit une hausse dans les abattages à partir du printemps, ce qui aura pour effet d'affaiblir les prix. De plus, avec des stocks importants de grains, les ele-

veurs vont probablement engraisser les bovins d'engrais à un poids plus élevé. Et ceci aura pour effet d'augmenter la production totale de viande.

À moyen terme, l'on prévoit une augmentation dans l'inventaire bovin au niveau des fermes, et partant des abattages potentiels à la hausse.

Prévisions québécoises

On peut dire que le prix des vaches devrait se maintenir, la demande des importateurs américains étant bonne. Quant aux bovins gras, la situation serait la même pour le continent, c'est-à-dire, une hausse dans les abattages à partir du printemps et des prix fermes d'ici la fin de l'hiver.

AGNEAUX ET MOUTONS

On s'attend, pour le prochain trimestre, à observer une hausse saisonnière des prix qui devrait débuter en février. Un marché ferme pour les bêtes à cornes devrait aider à maintenir un bon marché pour l'agneau au cours du premier trimestre, mais par contre on observe une hausse des stocks de viandes ovines et une consommation pratiquement stable. En raison de toutes ces considérations, les prix devraient être inchangés ou légèrement supérieurs à l'an dernier en rapport à la même période.

Le marché de la laine ne devrait pas connaître de changement au cours du trimestre, c'est-à-dire, qu'il sera encore défavorable.

VEAUX

Les abattages de veaux au Québec, au 1er trimestre 1972, devraient être légèrement inférieurs à 1971 étant donné la demande croissante pour des veaux d'engrais à un prix intéressant. De plus, les génisses laitières de remplacement devraient être en bonne demande étant donné la situation favorable de l'industrie laitière au Canada.

Il y aura une hausse saisonnière dans les abattages à partir du mois de mars jusqu'en juillet.

Le ministère de l'Agriculture du Canada prévoit pour 1972, une baisse des prix mondiaux de la poudre de lait écrémé. Ceci devrait encourager les éleveurs à garder leurs veaux plus longtemps et les engraisseurs à élever davantage de veaux.

Aux États-Unis, l'on prévoit également une baisse dans la production et dans la consommation. En 1971, la consommation a été de 2.7 livres per capita.



■ Les directeurs d'information des ministères d'agriculture du Canada tenaient les 17 et 18 janvier leur réunion annuelle à l'édifice du ministère de l'agriculture à Québec. Assis de gauche à droite: M. W. Syroid de Fredericton, Nouveau-Brunswick, M. Benoit Roy de Québec, Québec, Mme Verna D. Larmour, Ottawa. Debout de gauche à droite: M. David Ward, Charlottetown, Ile-du-Prince-Édouard, C.B. Schneller, Toronto, Ontario, Mark Ronayne, Ottawa et H.D. MacKenzie, Halifax, Nouvelle Écosse.

Le Mouvement pour un Québec français soumet deux projets au Premier ministre

Le Mouvement pour un Québec français qui regroupe diverses associations et centrales syndicales de la Province a présenté la semaine dernière au Premier Ministre Bourassa deux projets de loi sur le statut du français. M. Albert Allain, président général de l'U.C.C., porte-parole officiel du Mouve-

ment a précisé lors d'une conférence de presse tenue le 18 janvier que la rencontre avait réussi à "intéresser" le Premier Ministre. Le MQF a tenté de le convaincre qu'un gouvernement qui aurait la force de rendre claire une situation linguistique confuse serait un gouvernement heureux.

Les projets soumis portent sur le français, langue officielle au Québec et sur la langue de l'enseignement. Le Premier Ministre Bourassa avait accepté, avant la rencontre, de ne pas subordonner la démarche du MQF à

la parution attendue du rapport de la Commission Gendron. Il a promis de soumettre ces projets à son cabinet et de faire tenir sa réponse dans quelques semaines. Le MQF estime que ses vues forment un "minimum" sur lequel il serait facile de rallier la majorité des Québécois, surtout si on prend soin de dissocier le débat sur le français du contexte d'une campagne électorale.

Soucieux du respect des droits de la minorité, le Mouvement fait grand état de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui garantit notamment l'utilisation du français et de l'anglais aux parlements d'Ottawa et de Québec. Selon M. Allain, M. Bourassa n'a pas formulé d'objections comme telles, mais a plutôt cherché à évaluer les conséquences des textes soumis.

Plusieurs membres du MQF ont souligné le caractère temporaire de ce front commun imposant — c'est la première fois qu'officiellement les quatre centrales syndicales québécoises se retrouvent. Certains organismes ont dilué leurs exigences devant la possibilité d'un consensus sur l'essentiel. Le MQF attendra donc quelques semaines, a dit M. Allain, soit jusqu'à la fin de février si cela était nécessaire.

Souper-causerie de la Corporation des agronomes

La Corporation des agronomes de la région de Montréal organise cette année une série de soupers-causerie. La première rencontre a eu lieu le 17 janvier, le conférencier était alors le Dr Paul Sims, directeur de l'Institut de recherches sur les aliments, de la Ferme expérimentale centrale à Ottawa. Le Dr Sims a traité de "L'alimentation et l'écologie humaine," signalant la faiblesse de notre compréhension vis-à-vis ce problème, et donnant une appréciation de la valeur sociale de l'alimentation ainsi que des suggestions pour assurer la survivance de notre espèce.

Seulement 6% du dollar du consommateur

L'agriculteur canadien n'a touché en 1971 qu'environ 6% des quelque 7 milliards de dollars dépensés par les consommateurs canadiens pour assurer leur alimentation, selon les calculs effectués par la Fédération canadienne de l'Agriculture. Ces derniers diffèrent évidemment des calculs gouvernementaux.

D'après les chiffres gouvernementaux, le revenu net agricole serait de presque \$1.2 milliard en 1971, compte non tenu de la hausse d'inventaire des grains dans les fermes de l'Ouest.

Or, voici comment raisonnent les dirigeants de la Fédération. Du chiffre gouvernemental (\$1.2 milliard) il faut déduire \$515 millions affectés au loyer de la maison, à l'alimentation et au combustible fournis par la ferme. Il reste \$653 millions au cultivateur des recettes perçues de ses produits.

Baisse graduelle

Mais comme le tiers de nos produits agricoles vont à l'exportation, les consommateurs canadiens proprement dits n'ont payé à l'agriculteur que 66% ou les deux tiers des 653 millions ou \$440 millions, ce dernier montant équivalant à 6% des dépenses totales faites par le consommateur de chez nous pour fins d'alimentation.

En fait, la situation se détériore, de signaler les porte-parole de la Fédération. Suivant des calculs similaires, les cultivateurs canadiens auraient touché \$610 millions des \$5.4 milliards dépensés par les Canadiens en 1959 pour l'achat d'aliments, soit un peu plus de 10%.

En somme, 10% en 1959 et 6% en 1971 sont allés au cultivateur des dépenses globales de \$5.4 et de \$7 milliards affectées respectivement par les consommateurs canadiens à l'achat d'aliments.

Les projets de loi pour un Québec français

1-Le français, langue officielle du Québec

Déclaration liminaire

Selon la constitution de 1867, encore en vigueur, le Québec est autonome et libre de se gouverner comme il l'entend dans les domaines qui relèvent de sa compétence; il peut même modifier sa propre constitution dans ces domaines sauf à l'égard des fonctions du lieutenant-gouverneur.

Or, la constitution de 1867 reconnaît à la majorité française du Québec le droit de se gouverner dans sa langue. Ni l'article 92, ni l'article 133 de l'A.A.N.B., notamment, ne confèrent à l'anglais un caractère officiel général au Québec.

En effet, si l'on se réfère au texte de l'article 133, ainsi qu'aux déclarations des premiers ministres J.A. Macdonald et G.-E. Cartier, au cours des débats sur la confédération (1865), cet article a pour objet, en ce qui concerne le Québec, d'énumérer les droits spécifiques reconnus à la minorité anglaise dans certaines institutions québécoises.

Le Québec possède donc le pouvoir, dès maintenant, en vertu de l'article 92, par, 1er de la constitution de 1867, de préciser le caractère officiellement français du Québec, compte tenu des droits spécifiques conférés à la minorité, lesquels ont toujours été respectés, contrairement à la situation qui a été faite aux francophones dans les provinces à majorité anglaise.

En conséquence, l'Assemblée nationale inscrit dans la Constitution du Québec les dispositions suivantes:

Article 1er: Le français est la langue officielle du Québec.

Article 2: Les débats de l'Assemblée nationale ont lieu en langue française, mais tout membre peut s'exprimer en anglais, en conformité des dispositions de l'article 133 de l'A.A.N.B.

Article 3: Seuls ont valeur officielle les lois, décrets et autres documents législatifs ou gouvernementaux rédigés en français. Cependant, l'Assemblée fait traduire ses lois, registres et procès-verbaux en langue anglaise, conformément à l'article 133 de l'A.A.N.B.

Les lois, décrets et autres documents publics, rédigés dans une langue autre que le français, n'ont point valeur officielle et ne produisent aucun effet juridique.

Article 4: La langue officielle des tribunaux est le français, mais l'usage de l'anglais est autorisé dans les procédures et plaidoyers.

Seuls ont valeur officielle les jugements et ordonnances rédigés en français. Cependant, il est loisible à toute partie d'obtenir la traduction du jugement ou de l'ordonnance qui la concerne, aux frais de l'État.

2- La langue de l'enseignement

L'Assemblée nationale adopte les dispositions suivantes, modifiant les paragraphes 3 et 4 de l'article 203 de la loi de l'Instruction publique:

Article 1er: Dans les écoles publiques, l'enseignement se donne en français.

Toutefois, le ministre de l'Éducation peut autoriser l'enseignement en langue anglaise, aux conditions prévues par la loi, dans les écoles ou classes qu'il désigne, lorsque demande lui en font plusieurs de parents dont les enfants ont l'anglais pour langue maternelle.

Les enfants des immigrants, qu'ils soient ou non citoyens, font leurs études en français. Toutefois, ceux qui ont commencé leurs études en anglais, au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, peuvent les poursuivre dans cette langue, aux mêmes conditions qu'au paragraphe précédent.

Article 2: L'article 2 du chapitre 9 des lois de 1969 (bill '63) est abrogé.

P.S.: Pour l'utilité du lecteur, nous publions également ci-dessous le texte intégral de l'article 133 de l'A.A.N.B., auquel fait allusion le projet du MQF.

"Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront. Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues."

Le recrutement à l'UCC : en avance sur l'an dernier

Les prévisions semblent optimistes, en ce qui concerne le recrutement à l'U.C.C., si on compare les résultats à cette période-ci de l'année avec ceux de la même époque l'an dernier. Les directeurs régionaux de l'U.C.C. ont rencontré les dirigeants de la Confédération la semaine dernière et ont discuté des moyens à prendre pour intensifier encore le travail en ce domaine.

Huit fédérations ont entrepris leur campagne de recrutement au cours de l'automne et toutes dépassent l'objectif atteint l'an dernier, ce sont les Fédérations de Québec-Sud, Rimouski, St-Hyacinthe, St-Jean-Valleyfield, Joliette, La Mauricie, Sherbrooke et Nicolet. Dans quelques fédérations, au-delà de vingt paroisses ont déjà dépassé l'objectif fixé.

Ce qui ne signifie pas qu'on doit se reposer sur ses lauriers et attendre que les cultivateurs hésitants poursuivent les recruteurs pour payer leur contribu-



Les directeurs régionaux discutent ici avec les représentants de la Confédération des problèmes inhérents au recrutement, lors de leur réunion du 18 janvier dernier.

tion. C'est un travail à terminer. Travail qui se complique du fait que beaucoup de cultivateurs sont déjà engagés dans des cours de recyclage de toutes sor-

tes. Mais les directeurs régionaux sont tous bien conscients de l'importance de donner à l'Union une qualité de représentation indiscutable. L'action se poursuit.

Tenir



maison



et se maintenir

D'une maison mal entretenue émane toujours une sensation de gêne; alors qu'un intérieur ordonné, soigné ou tout reluit, dégage une impression de confort et de joie.

Il n'est pas nécessaire de "frotter" toute la journée.

Contentez-vous de respecter le "plan de nettoyage" que vous aurez tracé à l'avance en établissant votre emploi du temps. Vous vous épargnerez bien du travail inutile si vous observez d'abord ces sages préceptes:

Tout ce qui n'est pas sale se trouve nettoyé.

Tout ce qui n'est pas dérangé se trouve rangé.

PLAN DE NETTOYAGE

Si vous procédez à vos nettoyages selon un programme bien établi, non seulement votre intérieur sera toujours net, mais votre travail sera considérablement facilité.

Votre plan doit être assez souple pour que la discipline qu'il réclame ne soit pas tyrannique, et vous y gagnerez une tranquillité d'esprit qui vous permettra de profiter pleinement des loisirs que cette façon de procéder vous laissera.

• **Le nettoyage quotidien.** — Réfection des lits.
Balayage } dans
Époussetage } toutes
Rangement } les pièces.

• **Le nettoyage hebdomadaire.** — Deux méthodes selon le temps dont vous disposez et la grandeur de l'habitation:

— le nettoyage à fond d'une pièce,
— une opération à fond dans toutes les pièces (sol, meubles, murs, boise-

ries, fenêtres, vitres, tapis, tentures, éclairage et tableaux).

• **Le nettoyage saisonnier.** — Celui que l'on appelle le "grand nettoyage". Il a surtout lieu à la fin de chaque saison, lorsque, pour suivre le temps, la maison doit changer de visage:

Dépose et pose des tentures, rideaux, double-rideaux, tapis. Aération, rangement des armoires, penderies, tiroirs. Révision des appareils ménagers, nettoyage des poêles, literie, lavage des murs...

Nettoyage à fond d'une pièce. — Lorsque vous nettoyez une pièce à fond:

— Mettez dans une pièce voisine tout ce qui peut être transporté facilement qui vous encombrerait, et que vous aurez préalablement nettoyé.

— Ayez à portée de la main tout votre outillage et vos produits d'entretien, pour ne pas avoir à ressortir.

— Procédez méthodiquement: du haut en bas, en commençant par le plafond puis les murs, les vitres, les cheminées, les placards, meubles, pour finir par les tapis et parquets.

LES PETITES RÉPARATIONS

Sans être menuisier, plombier, électricien, vitrier... vous devez pouvoir exécuter de petites réparations d'urgence qui vous éviteront les frais de déplacement, toujours très onéreux, d'un spécialiste qui risque aussi de vous faire attendre et de vous laisser dans l'embarras.

OUTILLAGE

Votre matériel de secours. — Une boîte à outils: caisse dans laquelle vous déposerez un morceau de charbon de bois qui absorbera l'humidité et évitera la rouille. Elle contiendra:

— une clé anglaise, à ouvertures variables, pour serrer et desserrer les boulons, écrous;

— une paire de tenailles coupantes pour enlever les clous, couper le fil de fer;

— une pince réglable;
— un marteau;
— un tournevis, un grand et un petit;

— un couteau de vitrier;
— un petit rabot;
— vis, clous, pointes, semences, pitons, crochets pour tableaux, de différentes grosseurs, ciseaux, canif à deux lames, du fil électrique;

— un rouleau de ruban caoutchouté isolant.

PLOMBERIE

Le robinet qui coule. — Le joint de caoutchouc est usé, il suffit de le remplacer.

— Coupez l'eau.
— Avec votre clé anglaise, desserrez le large écrou qui se trouve au col du robinet sous la clé de manoeuvre. Tournez la clé de gauche à droite, sens contraire des aiguilles d'une montre. Placez un chiffon entre les mâchoires de la clé pour ne pas abîmer le robinet.

— Tirez la tige, enlevez la vis qui retient la rondelle de caoutchouc, celle-ci est certainement usée ou déformée, remplacez-la par une autre de même grandeur (en vente chez tous les quincaillers). Il est utile d'en avoir ainsi plusieurs d'avance. Pour les robinets d'eau chaude, la rondelle n'est pas en caoutchouc, mais en "fibre" plus résistante.

— Remplacez le robinet, serrez (pas trop pour ne pas écraser le caoutchouc).

Lavabo bouché. — Le tuyau d'écoulement se trouve obstrué par des corps étrangers (cheveux, bouts de savon, etc.) entraînés par les eaux sales:

Essayez d'abord d'introduire un fil de fer ou un jonc simple. Si le moyen est insuffisant, dévissez le bouchon qui se trouve sous le siphon. Extrayez

les matières avec un petit crochet, un fil de fer.

Si le siphon est trop difficile à atteindre, déboucher avec de la soude caustique. Jetez une bonne cuillerée de soude dans l'ouverture du conduit, versez de l'eau bouillante, la solution désagrège les débris qui forment barrage. Rincez abondamment.

Cuvette des W. C. obstruée. — Un tampon de papier ou coton obstrue le tuyau. Essayez de le dissoudre avec de la soude caustique mais le moyen le plus efficace est de procéder par succion avec une grosse ventouse de caoutchouc montée sur un manche.

Appliquez fortement la ventouse au-dessus du trou, tirez, recommencez.

VITRERIE

Un carreau de cassé. — Prenez les dimensions exactes du carreau. Il doit y avoir 1 ligne de différence entre la surface de la vitre et celle de l'emplacement. Demandez au quincailler de vous en couper une de la même dimension, et achetez du mastic. Pour être plus sûre des dimensions, découpez déjà un fort carton et vérifiez s'il entre parfaitement dans la feuillure.

Enlevez les débris de l'ancienne vitre. Faites sauter le mastic, arrachez les vieilles pointes, nettoyez la feuillure.

Placez le carreau dans la feuillure. Maintenez-le avec quelques pointes fines (2 ou 3 sur chaque face) aussi près que possible de la vitre mais sans forcer.

À l'extrémité de la vitre, appliquez le mastic avec vos doigts, par petites portions successives, en appuyant bien pour qu'il bouche tous les interstices. Lissez avec un couteau plat de vitrier.

BRICOLAGE

Les vis. — Pour fixer une vis dans le plâtre, faites un trou avec un gros clou. Remplissez-le de bois plastique. Laissez sécher. Enfoncez la vis dans le bois.

Il arrive souvent que les trous de vis s'élargissent, desserrant l'attache des charnières, gâches, loquets, etc. Remplissez les trous de bois plastique, ficelez à nouveau les vis.

Les fixations. — Les planches et les étagères: elles seront supportées par des consoles-supports, équerres métalliques ou en bois, qui se fixent à la fois sur la planche et sur le mur à l'aide de vis.

Les meubles suspendus: étagères lourdes et éléments-placards seront suspendus au mur par des attaches de cuivre munies d'un trou, vissées dans l'épaisseur du bois, et qui viendront s'accrocher sur un clou solidement enfoncé dans le mur.

Pour plus de sécurité, le meuble sera soutenu par le dessous au moyen de taquets-supports qui remplacent les tasseaux de bois et sont répartis sous toute la longueur du meuble.

La serrure fonctionne mal. — Elle a besoin d'être graissée.

Introduisez une plume de volaille préalablement trempée dans l'huile par le trou de la serrure.

Il est très facile de dévisser la serrure d'une porte, ayant seulement un tournevis. Vous pouvez alors la graisser à bon escient.

Portes qui grincent et qui frottent. — La porte grince: c'est que les gonds ou les charnières ont besoin d'être graissés. Frottez les gonds avec une plume d'oiseau trempée dans de l'huile pure. Essayez. Actionnez la porte dans les deux sens pour faire pénétrer l'huile.

La porte se coince au sol, elle s'affaisse: une rondelle glissée entre les gonds la surélèvera.

Retirez la porte. Pour cela, ouvrez le battant en grand pour dégager le haut du chambranle.

Introduisez sous la porte, près du mur, une barre rigide calée sur un manche d'outil quelconque, pour faire lever.

Tenez la porte à deux mains. Appuyez de tout votre poids sur la barre. La porte sautera sans peine hors de ses gonds. Enfilez la rondelle sur le gond. Si ce n'est pas suffisant, couchez la porte et donnez-lui un coup de rabot ou lissez les endroits qui frottent avec une râpe à bois.

D'après *La Bonne Ménagère* de Paulette Mayet

Avec nos petits

Pas de "langage bébé"

Pour un tout-petit qui commence à parler, il est important de n'utiliser que des termes justes, d'éviter le "langage bébé" qui amuse les parents sans rien apprendre à l'enfant (excepté la tendresse de celui qui lui parle, mais elle peut s'exprimer de bien d'autres façons). L'enfant a besoin d'enrichir son stock de mots. Il est bon de chercher à lui faire enregistrer, dès le début, les mots d'un vocabulaire qui lui servira toute la vie. **Il parlera plus vite et mieux si on s'adresse à lui dans un langage correct quand il est petit.**

On peut même employer très vite des mots "difficiles" car, selon les constatations faites par de nombreux psychologues spécialistes des enfants, ces mêmes enfants sont **beaucoup plus développés du point de vue de la réflexion et de l'intelligence que leurs parents ne le croient, en général!** Si on fait l'essai de nommer clairement les objets, sans employer de diminutifs, on est bien souvent surpris de constater à quel point les enfants très jeunes comprennent ce qu'on leur dit, même s'ils ne savent pas encore parler. Ils enregistrent les mots avant de pouvoir les prononcer.

Surveiller le langage de nos enfants, corriger leurs fautes d'expression, mais aussi les entraîner à enrichir leur vocabulaire, c'est tout un programme pour des parents soucieux de donner une bonne éducation! Les livres peuvent être une aide précieuse et efficace; tout ce que nous pourrions faire pour **développer le goût de la lecture** chez nos enfants sera bénéfique, soit en les inscrivant à une bibliothèque qui leur fournira régulièrement un choix de livres intéressants, soit en leur offrant de temps en temps le livre-cadeau qu'ils aimeraient avoir bien à eux.

Il est bon également de donner très tôt à ses enfants **l'habitude de chercher dans le dictionnaire**, chaque fois qu'ils hésitent sur le sens d'un mot. Faites-le avec eux aussi souvent que ce sera nécessaire...

Certains **jeux de société** sont excellents comme exercices de vocabulaire, le classique jeu des portraits, par exemple, le jeu des associations d'idées, etc.

Mais ce qui compte avant tout pour un enfant, c'est de vivre au sein d'une famille "où l'on parle", où l'on parle de tout, en s'écoutant les uns les autres, avec intérêt et gentillesse.



MON NEZ DANS VOTRE CUISINE

Ce délicieux assortiment de bonbons faits à la maison plaira aux membres de votre famille et vous aidera à passer ensemble des heures sucrées...

BONBONS AU BEURRE D'ARACHIDES

- 1/4 tasse de beurre d'arachides crémeux
- 1/4 tasse de sirop de maïs
- 4 c. à thé d'eau
- 2 tasses de sucre à glacer, tamisé
- 1/4 tasse de lait écrémé en poudre
- 1/4 c. à thé de sel
- 1 tasse de noix de coco coupées

Mélanger le beurre d'arachides et le sirop de maïs; ajouter l'eau. Tamiser ensemble le sucre à glacer, le lait écrémé en poudre, et le sel; ajouter au premier mélange. Ajouter les noix de coco coupées. Bien refroidir pour plusieurs heures ou pour la nuit. Couper en tranches de 1/4 pouce avec un couteau bien coupant. Rendement: 1/4 livre.

FRUITS FARCIS DE FONDANT

- 1/3 tasse de beurre ramolli
- 1/3 tasse de sirop de maïs clair ou foncé
- 1/2 c. à thé de sel
- 1 c. à thé de vanille
- 3 1/2 tasses (1 livre) de sucre à glacer, tamisé

Fruits secs: abricots, pruneaux et dattes
Défaire le beurre partiellement en crème dans un grand bol; incorporer le sirop de maïs, la vanille, et le sel. Ajouter le sucre à glacer en une fois. Mélanger avec une cuillère, puis pétrir avec les mains. Verser sur une planche; pétrir jusqu'à ce que lisse et bien mélangé. Teinter à l'aide de colorant végétal si désiré. Ranger dans un endroit frais; préparer les fruits. Façonner en très petits rouleaux ayant la forme d'un doigt et utiliser pour farcir des fruits dénoyautés. Rendement: 1 1/2 livre de fondant.

FUDGE 10 MINUTES

- 3 (1 once) carrés de chocolat non sucré
- 4 c. à table de beurre
- 1 livre de sucre à glacer
- 1/2 tasse de lait écrémé en poudre
- 1/2 tasse de sirop de maïs clair ou foncé
- 1 c. à table d'eau
- 1 c. à thé de vanille
- 1/2 tasse de noix hachées

Faire fondre le chocolat et le beurre dans la partie supérieure d'un bain-marie d'une capacité de 2 pintes. D'autre part, tamiser ensemble le sucre à glacer et le lait écrémé. Ajouter le sirop de maïs, l'eau et la vanille dans le mélange chocolat-beurre. Ajouter en 2 fois les ingrédients tamisés. Remuer jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Retirer du feu, ajouter les noix. Verser dans un moule beurré de 8" X 8". Faire refroidir. Couper en carrés. Rendement: 1 1/4 livre.

CROQUANTS AUX ARACHIDES

- 1 tasse de sirop de maïs clair ou foncé
- 1/2 c. à thé de sel
- 1 tasse de sucre
- 1/4 tasse d'eau
- 2 c. à table de beurre
- 1 1/2 tasse d'arachides non-salées
- 2 c. à thé d'eau chaude
- 1 c. à thé de soda à pâte

Normalisation des tailles de vêtements pour adultes

L'Association des consommateurs du Canada (ACC) demande instamment l'extension de la normalisation des tailles de vêtements pour adultes. L'ACC est une association indépendante, sans but lucratif, dont le siège se trouve au 100, rue Gloucester, Ottawa K2P 0A4.

Mélanger ensemble les 5 premiers ingrédients dans un poêlon. Faire cuire jusqu'à ce que le mélange atteigne 280°F (stage de fils) ou jusqu'à ce qu'un peu de mélange échappé dans l'eau froide se sépare en fils durs mais non cassants. Ajouter les arachides graduellement de manière à ce que le mélange n'arrête pas de bouillir. Faire cuire en brassant fréquemment jusqu'à ce que le mélange atteigne 300°F ou jusqu'à ce qu'un peu de mélange échappé dans l'eau froide se sépare en fils durs et cassants. La couleur du mélange foncera un peu. Retirer du feu. Mélanger les 2 derniers ingrédients; ajoutez-les aux croquants et battre pour bien mélanger. Verser dans une lèche-frite beurrée et avec une spatule, étendre aussi mince que possible. Laisser refroidir 5 minutes puis renverser le mélange. On peut le couper en morceaux pour faciliter le renversement. Étendre le mélange à l'épaisseur désirée. En utilisant cette méthode, le croquant couvre les noix plus uniformément. Laisser refroidir, casser en morceaux irréguliers. Rendement: 1/4 livre.

Note: Pour utiliser une boîte (7 1/4 on.) d'arachides salées, omettre le sel dans la recette.

CARAMELS CRÉMEUX

- 2 tasses de sucre
- 2 tasses de crème légère
- 1 tasse de sirop de maïs clair ou foncé
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/3 tasse de beurre
- 1/2 tasse de noix hachées
- 1 c. à thé de vanille

Chauffer la crème dans une casserole profonde jusqu'à ce qu'elle soit tiède. En mettre 1 tasse de côté. Ajouter le sucre, le sirop de maïs et le sel. Cuire sur feu moyen 10 minutes, en remuant constamment. Ajouter très lentement la tasse de crème réservée de manière à ce que le mélange n'arrête pas de bouillir. Continuer la cuisson pour 5 minutes en remuant constamment.



**BON
BON
en
toute
occasion**

Ajouter le beurre, une cuillerée à la fois. Faire cuire lentement à feu doux en brassant continuellement jusqu'au stage de boule ferme (248°F) ou jusqu'à ce qu'un peu de mélange échappé dans l'eau très froide forme une boule dure qui n'amollit pas au sortir de l'eau. Retirer du feu, ajouter la vanille et les noix, mélanger graduellement. Laisser reposer 10 minutes, mélanger seulement pour distribuer les noix. Verser dans le coin d'un moule beurré de 8" X 8" et laisser le mélange s'étendre

de lui-même. (Ne pas gratter la casserole qui a servi à la cuisson). Laisser prendre à la température de la pièce. Renverser le bloc de bonbon sur une planche, s'il colle, chauffer un peu le fond du moule; laisser refroidir le bonbon avant de couper. Couper en carrés de 1/4" avec un grand couteau bien coupant. Envelopper chaque caramel de papier ciré ou de cellophane coloré. Si le bonbon est mangé immédiatement, saupoudrer de sucre à glacer. Rendement: 1/4 livre de bonbons.

Jeu de crochet

avec Angèle

L'écharpe qui chasse le froid

Pour la débutante, l'adolescente ou la maman, voici une écharpe fort charmante, toute simple à exécuter. Que vous la portiez en ceinture ou en cravate, elle plaira.

Dimension: 10 po. x 62 po. plus la frange.

Fourniture: 8 on. de laine peignée, 4 brins, 1 crochet no 8.

Tension: 8 brides simples; soit 4 groupes de 2 b.s.; 3 po. 5 rgs: 3 po.

Marche à suivre: Monter une chaînette de 30 m.

Rang 1: 2 b.s. en piquant dans la 6e m. à partir du crochet, * sauter 1 m., un groupe de 2 b.s. dans la m. suivante; répéter de * à * jusqu'à la fin. (13 groupes).

Rang 2: 3 m. en l'air, sauter le premier groupe de 2 b.s. du rang précédent, * 1 groupe de 2 b.s. en piquant dans l'espace, sauter le groupe suivant; répéter de * à *, terminer par un groupe de 2 b.s. dans l'espace sous les 6 m. en l'air du début (13 groupes).

Rang 3: Répéter le rang 2.

Rang 4: 4 m. en l'air, (2 doubles brides, 1 m. en l'air, 2 doubles brides) dans l'espace suivant le 2e groupe de 2 b.s. du rang précédent, * sauter 2 groupes, (2 doubles brides, 1 m. en l'air, 2 doubles brides) dans l'espace suivant; répéter de * à * 4 fois. Terminer par une double bride dans l'espace sous les 3 m. en l'air du début.

Rang 5: 4 m. en l'air, * 4 doubles brides en piquant sous la m. en l'air du rang précédent; répéter de * à * 5 fois. Terminer par une double bride sous les m. en l'air du début.

Rang 6: 3 m. en l'air, sauter la première m. faire un groupe de 2 b.s. en piquant entre la 1ère et la 2e double bride et un groupe de 2 b.s. entre la 3e et la 4e double bride de chaque coquille du rang précédent. Terminer par 2 b.s. sous les m. en l'air du début du rang préc. (13 groupes).

Répéter le rang 2 jusqu'à ce que l'ouvrage mesure 58 po. à partir du début.

Alors répéter les rangs 4, 5 et 6. Ensuite, faire le rang 2 deux fois. Finir.

Frangé: Enrouler la laine 104 fois sur un carton de 7 po. Couper à une extrémité. Travaillant avec 4 brins, plier en deux, à l'aide du crochet tirer légèrement la boucle à travers la 1ère m. d'un des bouts de l'écharpe, passer les brins dans cette boucle, serrer. Répéter pour chaque espace de chaque bout de l'écharpe.

(Illustration no 2 et no 3)

Et vous voilà armée contre les vents d'hiver, le cou et... le bout du nez bien au chaud.

"... Je te réchaufferai, je te réchaufferai..." (Asnavour).

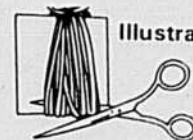


Illustration no 2



Illustration no 3



Illustration no 1

Le courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter — âge, sexe, situation — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on réécrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée.

Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE
LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 VIGER, MONTRÉAL 132.

"Regardons le bon côté des choses..."

Q/ Je suis une jeune épouse de cultivateur, j'ai 29 ans. Je voudrais aujourd'hui apporter quelques commentaires aux dames qui se disent "tannées de cette vie" dans les courriers précédents. Je lis votre courrier toutes les semaines et me demande toujours pourquoi tant de lamentations entre mari et femme. Il me semble qu'il doit manquer quelque chose entre ces époux.

Je suis mariée depuis six ans et j'ai trois enfants. Je ne suis pas en peine pour les élever. Mon mari a ses bons jours et ses mauvais jours, moi aussi! Des chicanes, il y en a. Mais si on n'échangeait pas nos idées, ce serait affreux. Moi, j'ai un grand amour pour mon mari. Je lui plais en ma fidélité. Même si je ne suis pas belle comme il y en a, je m'arrange le plus possible pour cacher mes défauts. Je lui fais à manger de mon mieux. Lui de son côté me plait toujours, en tout et partout. On voyage ensemble, on essaie de se comprendre, on discute et finalement, on se plaît.

Nous ne voyons pas toujours tout en noir et regardons le bon côté des choses. Il y aurait plus de gens heureux, s'ils prenaient soin d'agir ainsi. Depuis quelques semaines, je remarque que les conjoints cherchent dans le journal à se jeter mutuellement la pierre. Pourtant, il doit y avoir plus de gens équilibrés que ça. C'est comme pour la boisson, ce n'est pas un défaut, tant qu'il n'y a pas d'abus. Mon mari en prend parfois et je ne le reçois pas avec le manche à balai. Au contraire, je l'accompagne souvent dans ses sorties. Il m'aime, même si je n'entretiens pas de doutes à son sujet. Dieu est autant dans notre vie que dans celle des autres.

Jeannot heureuse de vivre.

R/ Il fait bon lire des lettres comme la vôtre, cela rassure sur la qualité d'équilibre des couples québécois. Bien sûr, que les témoignages désolants de conjoints malheureux ne représentent pas la voix de la majorité. La plupart des époux et des épouses portent assez allègrement leur fardeau de joies et de peines. Comme vous le soulignez, tant qu'il y a échange et communication, les problèmes se tassent au fur et à mesure. C'est quand on laisse s'accumuler le tas de rancœurs, de reproches, de haine et d'incompréhension que le mal atteint des proportions presque irrémédiables. Merci de votre bon sens.

Marie-Josée

CÉCILE PARADIS: Tu voudrais réussir en cuisine, mais tu rates souvent ton coup. C'est en effet le sort des débutantes. De plus, les débutants ont souvent le tort d'entreprendre des recettes trop compliquées. Commence par des éléments. Par exemple la cuisson des viandes. Rien de plus simple que de réussir un jambon au four, un boeuf braisé ou un pain de viande. Procure-toi un bon livre de recettes, comme "La cuisine raisonnée" par les Srs de la Congrégation, on y explique la cuisine de base: le rôtissage, le grillage des viandes, le braisage. Quand tu possèdes bien les éléments, tu peux réussir des variations. Pour la pâtisserie, c'est la même chose. Ne néglige pas non plus les conseils de ta mère, de tes tantes ou grand-mères. Elles ont souvent des secrets de réussite, simples et clairs. Il ne faut pas se décourager. Avant de réussir une pièce montée, il faut savoir battre une omelette. Les plus grands cuisiniers ont commencé par laver les chaudrons. Tu me donnes l'idée de faire paraître dans nos pages quelques conseils de base en cuisine. Dans les prochaines semaines, on abordera ensemble ces techniques de façon simple et claire.

AVIS À MAMAN HEUREUSE MALGRÉ TOUT: Cette correspondante qui signait le problème vedette du courrier du

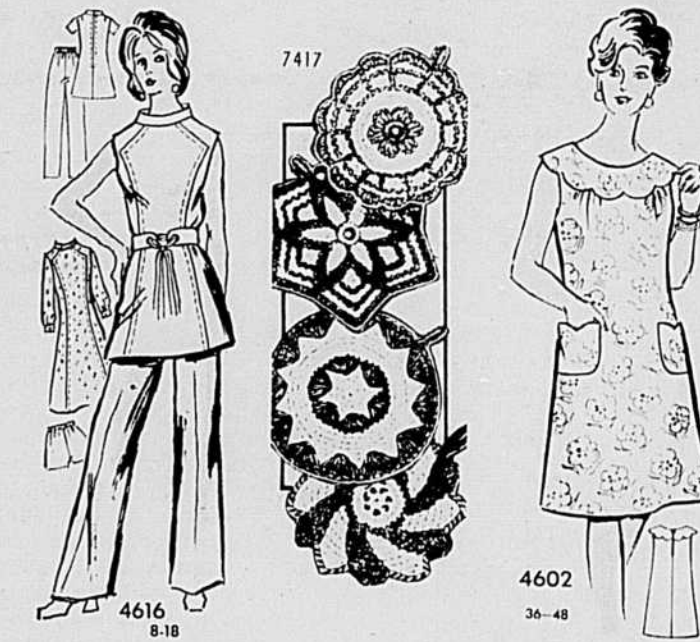
17 novembre est-elle intéressée à entrer en communication avec des lecteurs. Si oui, qu'elle ait l'obligeance de nous envoyer son nom et son adresse. Merci des offres des lecteurs.

FLEUR ÉPANOUIE: À l'occasion de l'anniversaire de votre ami, vous pourrez très bien lui offrir un petit quelque chose de votre fabrication. On a souvent tendance à offrir des cadeaux coûteux, uniquement après quelques semaines de fréquentations. Il vaut mieux s'ingénier à trouver un objet moins cher, mais dans lequel on met du sien. Le phénomène que vous me décrivez est tout à fait normal. Quand ce garçon vous embrasse avec passion, vous êtes émue physiquement. À certaines périodes de votre cycle menstruel, vous êtes sûrement plus sensible. Il arrive qu'à l'ovulation, il y ait légère perte de sang. Les caresses très intimes ne sont pas toujours le gage d'un amour solide. Beaucoup de jeunes se permettent énormément de privautés, baisers, caresses, attouchements, sans que le cœur y participe beaucoup. Il faut se méfier des gars trop entreprenants. La prudence est souvent garantie de bonheur, pour les jeunes filles trop sensibles.

UN HOMME HONNÊTE: Voici les commentaires d'un homme qui s'y connaît dans les problèmes d'assistance sociale: "Je voudrais donner une

chance à la dame qui signait "Que faire pour se faire payer par ces indésirables?" Voici mon expérience. Le gouvernement actuel et le Ministre Castonguay semblent justes et généreux. D'après le règlement, nous n'avions pas le droit de payer nos dettes en tant qu'assistés-sociaux. Mais actuellement, ce n'est pas sévère. Moi, l'enquêteur voulais que je me mette sur la Loi Lacombe pour faire perdre l'argent aux créanciers. J'ai refusé. Mais je me suis fait donner une lettre par mes fournisseurs d'épicerie qui ne m'avançaient pas à crédit, j'ai demandé avec ces copies de factures au gouvernement si je ne pouvais pas avoir une légère augmentation pour l'épicerie. On m'a augmenté immédiatement de \$50 par mois, alors que je ne m'attendais qu'à avoir \$10 par mois. J'ai fait augmenter mes factures de \$15 par semaine et j'ai payé ainsi. J'ai réglé mes dettes au complet, même j'ai donné une moyenne d'intérêt de 10%. J'ai aussi aidé beaucoup d'autres assistés sociaux. J'ai même fait rembourser de l'argent frauduleusement perçu par des célibataires. Mais je me suis fait critiquer par un employé d'un bureau du Bien-être, il a dit qu'il en coûtait plus cher d'enquêter que de donner un peu à l'aveuglette. J'ai pourtant vu de mes yeux de nos propres factures de \$30 majorées à \$48 pour obtenir remboursement de l'État. Le contribuable au bout de la chaîne a raison de critiquer."

UNE D'ABITIBI: Vous voudriez savoir comment vous y prendre pour arrêter votre ami de boire, de fumer et de sacrer... C'est toute une question. Habituellement, quand on fréquente sérieusement quelqu'un, on ne doit pas s'at-



Doigts agiles, coeurs légers

4616 — Ensemble complet pour vos sorties printanières. TAILLES DE DEMOISELLES: 8, 10, 12, 14, 16, 18. La taille 12, buste 34 prend 2 vgs 1/2 pour l'ensemble-pantalon, dans le 60 po. Prix: 77 cts plus 8 cts de taxes: 85 cts.

7417 — Egayez votre cuisine par ces poignées fantaisistes et colorées. Patrons en quatre versions: Prix: 77 cts plus 8 cts de taxes: 85 cts.

4602 — L'indispensable robe pour la maison, offerte dans les grandes tailles: TAILLES DE DAMES: 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. La taille 36, buste 40 prend 2 vgs 1/2 dans le 39 po. Prix: 77 cts plus 8 cts de taxes: 85 cts.

Adressez vos commandes à Service des Patrons, La Terre de Chez-Nous, 515 ave Viger, Montréal 132. S.V.P. écrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes. S.v.p. utiliser un bon ou un mandat de poste. Nos patrons sont en anglais, avec lexique français. IMPORTANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

tendre à pouvoir le changer de fond en comble. L'amour peut parvenir à arrondir certains angles, mais le meuble reste le même... J'imagine que ce garçon est encore très jeune. Il arrive chez certains que la fin de l'adolescence soit marquée par une période d'excès de toutes sortes. Cela se replace ensuite. Mais si votre copain a dépassé la vingtaine, je ne vois pas comment vous pourriez atténuer ses tendan-

ces vers l'alcool. Il est encore temps pour lui de mettre un cran d'arrêt. Mais c'est lui qui doit le vouloir, et le vouloir profondément. Pas uniquement pour vous attirer et vous faire plaisir. Parce qu'il doit sentir pour lui c'est l'équilibre de sa vie qui est en jeu. Ne devient pas alcoolique qui veut. Mais quand on commence à boire à outrance à 20 ans, il y a de fortes chances qu'on soit bien atteint à 30 ans. Les sermons n'ont jamais fait cesser personne de boire. Pour obtenir des renseignements sur la façon de vous y prendre avec un alcoolique, écrire à l'Optat, 838 route de l'Église, Ste-Foy, P.Q.

KAROLYNE: Le baiser prolongé, qu'on appelle "french kiss" est ni plus ni moins qu'un baiser qu'on échange, bouche entrouverte et qu'on peut varier à l'infini. Je n'ai pas besoin de t'en donner toutes les techniques. Si à 14 ans, tu t'y intéresses, c'est signe que tu pourras assez tôt devenir experte... soit dit sans malice. Tes mensurations, ton poids et ta taille sont excellents pour ton âge.

PATRICIA: Je ne connais pas d'adresse d'ateliers de couture qui donnent du travail à la maison. Si un lecteur ou une lectrice veut bien nous aider, cela fera plaisir. Merci à l'avance.

LINE D.: Les deux exercices mentionnés sont excellents. Ce sont des figures que répètent inlassablement les danseurs de ballet. Les résultats ne se font pas sentir au bout de quelques jours cependant. Il faut souvent attendre plusieurs mois avant d'en voir les effets.

UNE DU TÉMISCAMINGUE: Cette lectrice aimerait pouvoir utiliser une recette de vin de riz. Si une personne aimable voulait bien nous la faire parvenir, je la publierais avec plaisir. Merci.

Patron à vingt-cinq sous



TABLEAU AU POINT DE CROIX. Enjolivez votre salle de séjour de votre touche personnelle, par cette composition originale au point de croix. Adressez vos commandes à Patron à 25 sous, LA TERRE, 515, ave Viger, Montréal 132. inscrivez bien vos NOMS et ADRESSES en LETTRES MOULÉES et n'oubliez pas le vingt-cinq sous pour frais de poste et le NUMÉRO du patron. IMPORTANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.



RADIO-TÉLÉVISION

pour les grands et les petits



Une grande tristesse

Je n'avais pu voir le fameux film de Brault et Perrault "L'Acadie, l'Acadie" dans sa version française originale. Je me suis donc repris et l'ai consommé en anglais dimanche dernier sur les ondes de C.B.C. Cela créait une drôle d'impression, le maire Jones parlait évidemment toujours en anglais et beaucoup d'Acadiens ne parlaient malheureusement ni anglais,

ni français. C'était là la plus grande tristesse. Comme le disait avec détresse une jeune étudiante: "Nous ne savons plus exactement qui nous sommes. Nous voudrions nous exprimer librement en français, mais nous ne le savons pas assez pour ça. Nous ne sommes pas à l'aise." Et une autre exprimait avec des accents de sincérité profonde: "Nous ne savons pas si ça vaut la peine de continuer d'être acadiens, mais nous ne sommes pas prêts à cesser de l'être. Nous ne pouvons pas tout lâcher cela." Le fanatisme d'un maire Jones aide probablement beaucoup plus la cause du français dans les Maritimes, aussi paradoxal que cela puisse paraître, que toutes les déclarations creuses sur les nécessités du bilinguisme au Canada. Si le maire Jones n'avait pas existé, le film de Perrault n'aurait pas été.

Tant que le parler acadien et les moeurs acadiennes restaient au niveau du folklore, cela ne dérangeait en rien l'establishment des Maritimes. Mais quand le peuple se permet de s'instruire et de regarder un peu ce qui se passe de l'autre côté de la frontière québécoise, cela fait plus que déranger. Les jeunes universitaires des Maritimes ne se contentent plus de chanter l'Ave Maris Stella et de payer l'assurance à la Société l'Assomption. Ils veulent vivre à leur manière et se sentir eux-mêmes chez-eux. Pour cela devront-ils s'expatrier au

Télévision Agricole à Radio Canada

Le 30 janvier 1972
LA SEMAINE VERTE
12h00 à 12h15

Information agricole

LES QUATRE SAISONS
12h15 à 12h30

Cactus et succulents, rien de plus facile à tuer; rien de plus facile à garder non plus, lorsqu'on sait s'y prendre. C'est ce que nous expliquera Guy Hains, aux "Quatre Saisons" du 30 janvier à 12h15, une émission-couleur de Claude Colbert.

Le 6 février, l'aménagement paysager du Parc Stanley de Vancouver.

LES TRAVAUX ET LES JOURS
12h30 à 13h00

Plusieurs races européennes de bétail de boucherie s'introduisent présentement au Canada. "Les Travaux et les Jours" en feront une revue succincte, en commençant notamment par la race française Limousine, à l'émission du dimanche 30 janvier, à 12h30. L'animateur, Paul Boutet, le réalisateur, Louis Letuvé.

Le 6 février, l'utilisation de nos bois francs, vue par Jean-Guy Roy.

Québec ou s'ils pourront créer véritablement une société qui leur ressemble entre Caraquet et la frontière du Maine? Actuellement du moins, nos sentiments ne parlent pas le même langage que notre raison.

Presqu'un deuil national samedi dernier. Personne n'a pu voir patiner le Canadien à son écran de télévision. Le canal 7 nous consolait en ces termes au début de l'après-midi: "Le hockey ne sera "définitivement pas" présent. Cet après-midi vous pourrez voir une programmation spéciale. Tout d'abord à 2 hres "L'enfer du Pacifique", ensuite "Tarzan et les coupeurs de tête" puis "Madame et son fantôme" et à 6 hres Réal Caouette! Ça s'appelle des mesures d'urgence. Marie-Stéphane

MOTS CROISÉS de la Terre

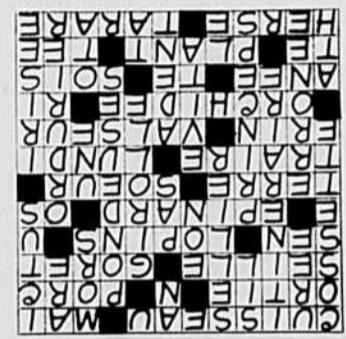
| | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- Partie du veau prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon. — Mois de Marie.
- Urticacée couverte de poils. — Cochon domestique.
- Récipient quelconque en bois. — Jeune cochon.
- Unité monétaire d'Extrême-Orient. — Petits morceaux de terre.
- Plante potagère. — Charpente du corps humain.
- Terrain cultivé. — Née de la même mère et du même père.
- Tirer le lait des vaches. — Jour de la semaine.
- Irlande. — Il valse.
- Fleur. — D'un verbe gai.
- Charge d'un âne. — Tellure. — Du verbe être.
- Tellure. — Jeune végétal nouvellement planté. — Au golf, petite cheville.
- Instrument d'agriculture. — Instrument qui sert à vanner les grains.

VERTICALEMENT

- Fragment de betterave à sucre, de racine de chicorée, coupées en lamelles. Ville de Belgique.
- Substance concentrée dans l'urine. — Qui contient des erreurs.
- Route à suivre dans un voyage.
- Argile rouge ou jaune. — La première de toutes les éditions d'un ouvrage.
- Ouvrier qui fabrique des selles. — Chemin de halage.
- Agent politique de Louis XV. — Para à ce qui pouvait être nuisible.
- Douze mois. — Progrès. — Entaille faite sur des pièces de bois pour les assembler.
- Nom usuel des champignons du genre chanterelle. — À toi.
- Qui pond souvent (fém. plur.)
- Barre métallique passée dans la bouche du cheval et maintenue par la bride. Seule. — Enleva.
- Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Qui se plaît à dire des choses grossières.
- Affection subite qui frappe le malade comme un coup. — Qui présente des couleurs de l'arc-en-ciel (fém.)



L'AIL est bon pour votre santé

Les capsules Adams Garlic Pearles contiennent de l'essence d'ail, huile utilisée depuis des années en médecine. Depuis des siècles, les Européens font usage d'ail comme mesure de santé, convaincus de sa puissance de guérison et de renforcement. L'ail est un remède antiseptique qui aide à détruire les germes de putréfaction et contribue à garder le sang libre d'impuretés. Procurez-vous un paquet de capsules Adams Garlic Pearles dès aujourd'hui chez votre pharmacien et voyez comme elles auront un effet salutaire chez vous! Elles sont sans goût et sans odeur.

LES FILMS À LA TV DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.
Explications - la valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le dernier titre. A la fin du texte s'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (e) enfants; (a) adolescents.

MONTREAL Canal 2 - CBFT

LUNDI, 31 JANVIER

13h.30 - Un jour avec vous (5) - Fr. 1951. Comédie de J.-R. Légrand avec André Claveau et Vera Norman. - Une jeune publicitaire se voit mêlée à des quiproquos lorsqu'elle fait passer un chanteur pour son mari.

MARDI, 1er FÉVRIER

13h.30 - Patrouille de choc (4) - Fr. 1957. Drame de guerre de C. Bernard-Aubert avec Jean Pontoizeau et Maurice Villabset. - Une unité française est chargée de dégager un poste durant la guerre d'Indochine.
00h.00 - MANDRIN (5) - Fr. 1962. Film d'aventures de J.-P. Le Chanois avec Georges Rivière et Jeanne Valérie. - Un homme dont la tête est mise à prix devient un héros populaire qui lutte pour les pauvres.

MERCREDI, 2 FÉVRIER

13h.30 - Patrouille de choc (4) - Fr. 1957. Drame de guerre de C. Bernard-Aubert avec Jean Pontoizeau et Maurice Villabset. - Une unité française est chargée de dégager un poste durant la guerre d'Indochine.
00h.00 - MANDRIN (5) - Fr. 1962. Film d'aventures de J.-P. Le Chanois avec Georges Rivière et Jeanne Valérie. - Un homme dont la tête est mise à prix devient un héros populaire qui lutte pour les pauvres.

JEUDI, 3 FÉVRIER

13h.30 - L'ESPIONNE DES ARDENNES (5) - E.U. 1961. Film d'espionnage de B. Haskin avec Howard Keel et Tina Louise. - Une espionne allemande est volontairement blessée et abandonnée dans un secteur américain.

7h.30 - FREUD (3) - E.U. 1962. Film biographique de J. Huston avec Montgomery Clift et Susannah York. - Les premiers travaux de Freud dans le soin des maladies psychologiques.

VENDREDI, 4 FÉVRIER

13h.30 - LE SECRET DES VALISES NOIRES (6) - All. 1961. Drame policier de W. Klinger avec Joachim Hansen et Senta Berger. - Un inspecteur qui enquête sur une série de crimes découvre un trafic de drogue.

SAMEDI, 5 FÉVRIER

23h.30 - IPCRESS DANGER IMMÉDIAT (4) - G.B. 1964. Film d'espionnage de S. J. Furie avec Michael Caine et Nigel Green. - Un agent secret démasque un traître parmi ses supérieurs.

MONTREAL Canal 10 - CFTM TV

DIMANCHE, 30 JANVIER

13h.30 - LE SERMENT DU CHEVALIER NOIR (5) - E.U. 1954. Film d'aventures de T. Garnett avec Alan Ladd et Patricia Medina. - Un forgeron se cache sous une identité mystérieuse pour déjouer des traîtres.

LUNDI, 31 JANVIER

13h.30 - PORT AFRIQUE (5) - E.U. 1956. Film policier de R. Mate avec Pier Angeli et Phil Carey. - Revenant de guerre, un homme trouve sa femme assassinée.

23h.15 - ADORABLES CRÉATURES (4) - Fr. 1952. Comédie satirique de Christian-Jaque avec Daniel Gélin et Edwige Feuillère. - Le jour de son mariage, un jeune homme revit les nombreuses aventures amoureuses qu'il a eues auparavant.

MARDI, 1er FÉVRIER

13h.15 - CAPITAINE PANTOUFLE (5) - Fr. 1953. Comédie de G. Lefranc avec François Perier et Marthe Mercadier. - Un rêveur vole une somme d'argent importante et simule l'amnésie pour échapper au châtiment.

23h.15 - LES FUYARDS DE ZAHRAIN (5) - E.U. 1962. Drame d'aventures de R. Neame avec Yul Brynner et Sal Mineo. - Dans un pays arabe, un chef rebelle s'enfuit en ambulance à travers le désert.

MERCREDI, 2 FÉVRIER

13h.30 - ARDENTE GITANE (5) - E.U.

1955. Comédie dramatique de N. Ray avec Jane Russell et Cornel Wilde. - Un jeune homme se voit fiancer, malgré lui, à une gitane.

20h. - LE FEU DANS LA PEAU (5) - Fr. 1954. Drame de M. Blüstein avec Gisèle Pascal et Raymond Pellegrin. - Un homme s'éprend secrètement de la femme de son frère.

23h.15 - À L'ASSAUT DU FORT CLARK (6) - E.U. 1953. Western de G. Sherman avec Jeff Chandler et Maureen O'Hara. - Au fort Clark, un officier est chargé de repousser les attaques indiennes.

JEUDI, 3 FÉVRIER

13h.15 - L'ESPIONNE S'ERA À NOUVEAU (6) - Fr. 1963. Film d'espionnage de G. Pelet avec Balpétré et Anouk Ferjac. - Pour ne pas briser sa carrière, une jeune espionne renonce à celui qu'elle aime.

19h.30 - VENGEANCE EN DIFFÈRE (4) - E.U. 1970. Drame psychologique de C. Harrington avec Anthony Perkins, Julie Harris et Joan Hackett. - Un jeune homme souffrant de troubles psychologiques est soumis à de dures expériences.

VENDREDI, 4 FÉVRIER

19h.30 - MADONE GITANE (5) - E.U. 1953. Drame de C. Walters avec Joan Crawford et Michael Wilding. - Une chanteuse égoïste est transformée par un pianiste aveugle.

23h.15 - AGENT 077 OPÉRATION JAMAÏQUE (6) - Esp. 1965. Drame policier de J. Franco avec Conrado Sanmartin et Danick Patison. - Un agent secret est sur la piste de trafiquants d'armes.

00h.45 - LA REVOLTE DES PENDUS (4) - Mex. 1954. Drame social de A. Crevenna avec Pedro Armendariz et Adriana Benetti. - Dans une exploitation d'acajou, les ouvriers mal traités finissent par se révolter.

SAMEDI, 5 FÉVRIER

20h. - LE VOL DU PHOENIX (4) - E.U. 1965. Drame de R. Aldrich avec James Stewart et Hardy Kruger. - Un avion s'écrase dans le désert, un passager propose de le reconstruire avec les parties récupérables.

23h. - LE GRAND DUC ET L'HÉRITIÈRE (5) - E.U. 1962. Comédie de D. Swift avec Glenn Ford et Hope Lange. - Un homme tente d'arranger un mariage entre un duc espagnol et une riche américaine.

TROIS RIVIÈRES

LUNDI, 31 JANVIER

17h. - LE PASSAGE DE SANTA FE (5) - E.U. 1955. Western de W. Whitney avec John Payne et Faith Domergue. - Un guide de caravanes qui a voué une haine mortelle aux Indiens change de sentiments le jour où il s'éprend d'une métisse.

23h.10 - L'ATTAQUE DURA SEPT JOURS (4) - E.U. 1964. Drame de guerre de A. Marton avec Keir Dullea et Jack Warden. - Dans l'île de Guadalcanal, des soldats américains parviennent à déloger des mitrailleurs japonais.

MARDI, 1er FÉVRIER

17h. - LA POLICE FÉDÉRALE ENQUÊTE (5) - E.U. 1959. Documentaire romancé de M. le Roy avec James Stewart et Vera Miles. - L'évolution du F.B.I. depuis sa fondation, en 1924.

MERCREDI, 2 FÉVRIER

17h. - LA POLICE FÉDÉRALE ENQUÊTE (voir 1er partie, mardi 1er février, 17h.)

23h. - OSCAR (4) - Fr. 1967. Comédie de E. Molinaro avec Louis de Funès et Claude Rich. - Un industriel apprend que son compteable le vole et est l'amant de sa fille.

JEUDI, 3 FÉVRIER

17h. - L'ARAIGNÉE (5) - E.U. 1959. Drame policier de M. Gordon avec Ida Lupino et Howard Duff. - Une jeune mariée découvre que son mari est un assassin.

VENDREDI, 4 FÉVRIER

17h. - LA GRANDE CARAVANE (5) - E.U. 1953. Western de J. Kane avec Vera Ralston et Joan Leslie. - L'émigration d'un jeune couple new-yorkais vers la Californie, en 1844.

23h.30 - LE CHEVALIER DE MAUPAIN (5) - It. 1966. Comédie de M. Bolognini avec Catherine Spaak et Robert Hossein. - Les aventures d'une jeune fille qui s'est déguisée en homme pour échapper aux troupes austro-hongroises.

QUEBEC

DIMANCHE, 30 JANVIER

16h.30 - UNE FEMME À LA DÉRIVE (6) - E.U. 1953. Drame policier de R. Mate, avec Tony Curtis et Joanne Dru. - Un handit s'éprend d'une femme qu'il doit enlever.

23h. - COMMANDO SUR LE YANGTSE (5) - G.B. 1956. Drame de M. Anderson avec Richard Todd et Akim Tamiroff. - Une frégate britannique est attaquée par des Chinois communistes.

LUNDI, 31 JANVIER

10h.30 - FORT TI (6) - E.U. 1953. Film d'aventures de W. Castle avec George Montgomery et Joan Vohs. - Une troupe de miliciens américains tente de déloger les Français du fort Ticonderoga.

14h.30 - LE PRINCE DE BAGDAD (6) - E.U. 1953. Film d'aventures de G. Sherman avec Victor Mature et Marie Blanchard. - Un homme est envoyé à Bagdad pour tenter d'y briser une rébellion.

17h. - LA BAGARRE DE SANTA FE (5) - E.U. 1951. Western de I. Pichel avec Randolph Scott et Janis Carter. - Après la guerre de Sécession, trois frères sudistes luttent contre les Yankees.

23h.30 - LE BRAVE ET LA BELLE (5) - E.U. 1956. Drame de B. Boetticher avec Anthony Quinn et Maureen O'Hara. - Un célèbre matador doit guider les premiers pas dans l'arène de son fils naturel.

MARDI, 1er FÉVRIER

10h.30 - À FLEUR DE PEAU (5) - Fr. 1961. Film policier de C. Bernard-Aubert avec Françoise Giret et Jean-Roger Casusson. - Enquête sur l'assassinat d'un jeune homme dans une famille bourgeoise.

14h.30 - YANKEE PASHA (5) - E.U. 1954. - Film d'aventures de J. Peveny avec Jeff Chandler et Rhonda Fleming. - Un trappier américain recherche sa fiancée enlevée par des pirates.

MERCREDI, 2 FÉVRIER

10h.30 - LA HACHE DE LA VENGEANCE (6) - E.U. 1951. Film d'aventures de L. Landers avec Jon Hall et Mary Castle. - Les Anglais établis en Virginie cherchent l'alliance des Indiens pour combattre les Français.

NICKELÉS (4) - Fr. 1948. Comédie de M. Aboulker avec Mauricé Baquet et Rellys. - Trois compères qui ont volé un diamant de grand prix sont poursuivis par un détective.

17h. - FRANCIS (4) - E.U. 1949. Comédie d'A. Lubin avec Donald O'Connor et Patricia Medina. - Un soldat accompli des exploits grâce à un mulet qui parle.

20h.30 - LE RENARD S'ÉVADE À TROIS HEURES (5) - It. 1966. Comédie policière de V. De Sica avec Peter Sellers et Britt Ekland. - Un escroc italien imagine un ingénieux stratagème pour faire entrer en contrebande une cargaison d'or.

23h. - LE GUEPIER (5) - E.U. 1952. Drame policier de A. Werker avec George Murphy et Virginia Gilmore. - Le contre-espionnage américain est aux prises avec l'espionnage communiste.

JEUDI, 3 FÉVRIER

10h.30 - LA TERREUR DE L'OKLAHOMA (6) - It. 1962. Parodie de western de M. Amendola avec Maurizio Arena et Delia Scala. - Pour débarrasser le pays d'une bande de profiteurs, un shérif peu-rouge fait appel à un présumé héros.

14h.30 - LE VICOMTE DE BRAGELONNE (5) - It. 1954. Film de cape et d'épée de F. Cerchio avec George Marchal et Dawn Addams. - Un jeune homme se met au service de Louis XIV qu'il défend contre les intrigues de Mazarin.

VENDREDI, 4 FÉVRIER

14h.30 - DU SANG DANS LA SIERRA (5) - E.U. 1948. Western de G. Sherman avec Robert Young et Marguerite Chapman. - Un honnête shérif parvient à innocenter un individu accusé à tort.

20h. - STRATÉGIE AIR COMMAND (4) - E.U. 1954. Documentaire romancé de A. Mann avec James Stewart et June Allyson. - Un foyer connaît les problèmes à cause du poste de pilote expérimental qu'occupe le mari.

23h. - COMME UN TORRENT (3) - E.U. 1959. Drame psychologique de V. Minelli avec Frank Sinatra, Shirley MacLaine et Dean Martin. - Un romancier débauché revient dans sa petite ville natale.

SAMEDI, 5 FÉVRIER

20h. - EMBRASSE-MOI CHERIE (5) - E.U. 1953. Comédie musicale de G. Sidney avec Kathryn Grayson et Howard Keel. - Des époux divorcés doivent jouer ensemble, à la scène, une parodie de "La mégère apprivoisée".

ANNONCES CLASSÉES

COÛT DE L'INSERTION: 12 cents le mot. Prix minimum \$2.40. Titre en 8 points noirs capitales; \$2.00. Annonces classées commerciales avec ou sans cadre: 80 cents la ligne agate. CASE: 50 cents. RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte. DONNEZ CLAIREMENT vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les annonces classées sont STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN au plus tard à 11h. a.m., le lundi. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES ANNONCES CLASSÉES LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, ave. Viger, Montréal 132, Qué.
Tél.: 288-6141

AGENTS DEMANDES

ATTENTION - ATTENTION
Faites \$100. et plus par semaine, à temps partiel. Achetez directement du manufacturier et vendez à vos amis, voisins, etc. Écrivez dès aujourd'hui pour tous renseignements à: **MARVAC, DEPT. T.C., C.P. 275, LÉVIS, P. QUÉ.**

AIGUISAGE

CULTIVATEURS! - À notre ATELIER faisons un aiguisage parfait. 75c set (vaches, moutons). Réparons correctement votre tondeuse électrique "CLIP MASTER STEWART" si nécessaire, charge raisonnable. Ouvrage garanti, retour rapide. Ne confiez donc pas vos réparations et aiguisages à tout hasard. Adressez toujours: **ATELIER RÉPARATION STEWART ENR. ÉLECTRIQUE OFFICE 156, PIERREVILLE, C.TÉ YAMASKA, QUÉ.**

GRATUIT - Aiguisage gratuit de 2 sets de lames avec toutes réparations de tondeuses électriques Stewart; aiguisage à l'huile 75c set - Vous pouvez nous confier votre réparation de tondeuse, et aiguisage, sans aucun risque, car notre travail est garanti et fait par un personnel responsable. Vendons lames neuves et pièces de rechange. Pour un bon service, adressez toujours à: **MACHINE SHOP STEWART, 134 LIMOGES, SOREL, QUÉ.**

AGRICULTEURS Aiguisage à l'huile de lames de clipper à vaches 75c le set. Frais de poste gratuits sur envoi de 2 sets ou plus. Aiguisage garanti. Vente de lames neuves. L'outillage ultra-moderne permet la réparation de clipper électriques Stewart, frais de transport gratuits. S'adresser: **LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, CASIER POSTAL 24, SOREL, QUÉ.**

AIGUISONS lames, clipper, vaches, moutons, 75c huile. Ouvrage garanti, retourné 24 heures. Adressez: **L'USINE D'AIGUISAGE CLIPPERS SOREL, 230 PRINCE, SOREL.**

MESSIEURS! Confiez-nous vos lames de "Clippers" - Aiguisage à l'huile \$1. le set - sur meule à diamant \$1.50 - Garanti 35 à 50 bêtes. **EMILE BOLDUC, 555, DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES.**

AIGUISAGE RÉPARATION clipper d'animaux, barbiers, 75c set. Travail garanti. Adressez: **L'USINE D'AIGUISAGE STEWART ENR. DÉPT. 104, PIERREVILLE, C.TÉ YAMASKA, QUÉ.**

ANIMAUX A VENDRE

Le seul commerçant de la Province qui achète directement des mêmes éleveurs de l'Ontario depuis 40 ans et NON PAS DES ENCANS. Nous avons toujours un vaste choix de croisées et pur-sang. Échanges acceptés. Conditions de paiement - jusqu'à 24 mois. De plus, nous avons 2000 vaches et taures qui vèleront au printemps. Livraison gratuite. Pour plus amples détails: **LOUIS PINSKY, 54 COTESUD, STE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, TÉL.: (514) 435-0220. LES PLUS IMPORTANTS VENDEURS AU QUÉBEC DE VACHES ÉPROUVÉES**

BELLES jeunes vaches et taures Holstein, fraîche vèlée ou devant vèler. Livraison gratuite. Frais d'interurbain acceptés. Aussi **ACHETEUR** de troupeaux. **ALBERT MAURICE, WINDSOR, C.TÉ RICHMOND, TÉL.: 819-845-2149.**

TAUREAUX

HEREFORD - Taureaux enregistrés, par P.V. Modest Lamp et JTD Beau Perfect et 2 taureaux **CHARLOIS**. Très beaux sujets pour reproduction. S'adresser à: **975 FRESNIÈRE, ST-EUSTACHE, TÉL.: 473-9373.**

VACHES LAITIÈRES

Un des plus importants vendeurs de vaches laitières du Québec. Toutes ces vaches proviennent des meilleurs éleveurs de l'Ontario. Vaches de choix vendues au plus bas prix. **OMER MAISONNEUVE & FILS, 521, BOUL. LACOMBE, ST-PAUL L'ERMITE, C.TÉ L'ASSOMPTION, ROUTE 48. TÉL.: Ferme, de 7h. a.m. à 6 h. p.m. 581-5670 - Résidence 722-0956.**

VACHES et taures Holstein vèlant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario. **DENIS TRUDEAU, STE-JULIE, C.TÉ VERCHÈRES, TÉL.: 649-1169.**

VACHES à lait pur-sang ou croisées, fraîche vèlée ou devant vèler sous peu, provenant de meilleurs troupeaux de l'Ontario. S'adresser à: **PHILIPPE OUMET, 3805, COTE TERREBONNE, TERREBONNE, Route 29. TÉL.: 666-8181**

VACHES et taures Holstein, vèlant à tout temps. S'adresser à: **THEODORE MONGEAU, VILLAGE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM, C.TÉ DRUMMOND, TÉL.: (819) 395-4959. Aussi "ACHETEUR DE TROUPEAUX"**

VACHES et taures Holstein pur-sang ou croisées, venant d'Ontario, vèlant janvier, février. Bonne condition. **CHOUINARD & FRÈRES, STE-FLAVIE, C.TÉ MATANE, TÉL.: 775-7018.**

ATTENTION - Vaches laitières à vendre en tout temps de l'année et nous repreneons le boeuf en échange. **CLAUDE DAGENAS, R.R. 1, ST-CANUT, TÉL.: 432-4754**

HEREFORD - Boeufs enregistrés 1 à 2 ans, primables de \$200. - Porcs Tamworth, tous âges, enregistrés, verrats, truies, prêts pour service. **AIMÉ LABONTE, ST-GILLES, C.TÉ LOTBINIÈRE, P.Q. - TÉL.: 888-3395.**

3 TAUREAUX Holstein enregistrés, prêts pour service - Père: Seiling Rockman; Mère: record 18,000 lb lait; 3.9 gras - aussi autres jeunes taureaux. **LESLIE ROBINSON, 545 RIVIÈRE SUD, ST-EUSTACHE, - TÉL.: 473-6633.**

AYRSHIRE

Assemblée Annuelle, vendredi le 4 février '72 au Château Berthelet, Berthier. Bienvenue aux Éleveurs. Banquet à 7 h. p.m. Réservation: **J.L. Ouellette, Ste-Anne de la Pocatière, TÉL.: 418-856-3011**

ou **CLÉMENT BEAUCHEMIN, VERCHÈRES, TÉL.: 514-583-6533.**

"Il nous fait plaisir de vous inviter à venir visiter une quantité de vaches et taures avec R.O.P. aussi plusieurs pur-sang enregistrés ayant les qualifications "Bonne Plus" et "Très Bonne" ainsi que plusieurs taureaux de bonne qualité. Nous avons des Quota de Lait Nature et Industriel, à prix raisonnable. Ces animaux sont en montre chez M. Jacques Houde de St-Barnabé-Sud, Comté St-Hyacinthe. Tél.: 792-3919 - Pour plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec: **GUY ou JEAN-GUY TRUDEAU, STE-JULIE, C.TÉ VERCHÈRES, TÉL.: 514-649-1122 ou 649-1110."**

VERRATS ET TRUIES YORKSHIRE S.P.F. ET LANDRACE ENREGISTRÉS

vous primés suivant l'indice gain-gras. Verrats suivant pour le service, aussi truies hybrides S.P.F. primées à l'achat. Prix suivant la classification. S'adresser à:

LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DE GRANBY, TÉL.: 378-7981

VERRATS et truies Yorkshire, classés avec prime d'achat. Très service. Excellente lignée. Prix raisonnable. **ROLAND NICHOLS, LA PRÉSENTATION, (ST-HYACINTHE), - 796-3372.**

VENTE de VERRATS ÉPROUVÉS STATION ALIMENTAIRE LENNOXVILLE, QUÉ., MARDI, le 1er Février '72 à 11 h. a.m. précises; organisée par LA SOCIÉTÉ des ÉLEVEURS DE PORCS et L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS LANDRACE. Pour renseignements, s'adresser à: **GEORGES E. MAYRAND, 228 rue QUINTAL, LAVAL-des-RAPIDES, P.Q.**

VERRATS: Hampshire, Duroc, Chester White, Yorkshire (américain). Garantis pour le service. Prime jusqu'à \$60. **TRUIES** hybrides ou croisées: Hampshire X Yorkshire, Duroc X Yorkshire, Chester White X Yorkshire, Landrace X Yorkshire. Prime à l'achat jusqu'à \$45. **PORCHÈRE IDEALE INC., C.P. 148, ST-BARNABÉ-NORD, C.TÉ ST-MAURICE, QUÉ. TÉL.: (819) - 264-5311 ou (819) - 264-2088.**

CATALOGUE illustré gratuit, pages complètes montrant photos de 14 Pur-Sang et 2 Hybrides. Offrons English Large Black enregistrés, British Saddleback, Poland China, Berkshire, Duroc, Tamworth, Swedish Landrace, Lacombe, Welsh, Chester White, Hampshire, Canadian, American et English Yorkshire, Hybrides Tachetés Bleus et 105A. Tous âges, truies saillies, verrats prêts service. **TWEDDLE FARMS, FERGUS, ONTARIO.**

VERRATS et truies Hampshire pur-sang enregistrés. Verrats garantis pour service. Prime selon l'indice. **RENÉ GILBERT, PINTENDRE, C.TÉ LÉVIS, TÉL.: 833-2828.**

TROUPEAU de 33 chèvres devant metre bas, 1 bouc et 6 petits, à vendre. **JOSEPH AUCLAIR, POINT DU JOUR NORD, L'ASSOMPTION, - 266-1090.**

CHEVAUX - 4 gros chevaux à vendre. S'adresser à: **A. GURTING, VERCHÈRES, TÉL.: 583-3597.**

AGNEAUX Dorset pur-sang, enregistrés. Placez votre commande dès aujourd'hui pour agneaux mâles ou femelles. Livraison de ces agneaux, après inspection lors du sevrage, à partir d'avril 1972. S'adresser à: **LESLIE ROBERTSON, FRANKLIN CENTRE, C.TÉ HUNTINGDON, P.QUÉ. TÉL.: (514) 827-2307.**

ANIMAUX MORTS

ACHETONS animaux morts ou vivants, payons le meilleur prix possible, acceptons charges téléphoniques DE SMET & FRÈRES, RANG FLEURY, ST-JUDE, C.TÉ ST-HYACINTHE, TÉL. 792-3834.

A VENDRE DIVERS

SILOS Béton Armé. R-Mix QUALITÉ FINI DISTINCTION Vide - Silos Patz SILOS BEAUDRY INC., 441, Rg. des SOIXANTE, ST-MARC, QUÉ. Tél.: (514) 584-3248

À VENDRE - Quota Lait Nature, Consommation et Transformation - Quota Lait industriel avec subsides ainsi que Quota de Volailles, poulets à griller et Quota de dinde - Bulk Tank - Pipeline - Roulant de ferme. Conditions de paiements des plus faciles. Téléphonez à: 514-469-2956.

Silos Michel Enr. BÉTON ARMÉ COULÉE CONTINUELLE PLUS MODERNE PLUS PRATIQUE PAS DE JOINTS CE QUI DONNE PLUS DE SÉCURITÉ POUR LE VIDEUR. Michel Dupuis St-François-du-Lac C.TÉ Yamaska. Tél.: (514) 568-3729

CULTIVATEURS: Pour un meilleur rendement laitier, la brosse électrique "Roto-Groom" pour animaux. En spécial: \$125, chacune. - 50 tonnes de foin No 1 - Pour renseignements s'adresser à: **JACQUES MONDOR, ENCANTEUR LICENCIÉ, 613 PRINCIPALE, ST-THOMAS (JOLIETTE), TÉL.: 756-2354.**

LA DIFFÉRENCE Ce sont des SILOS en ACIER GALVANISÉ

Silo pour ensilage 50 à 1500 tonnes. Silo sans oxygène pour maïs humide. Silo à grain avec système d'aération. Silo séchoir statique feuilles ondulées. Silo séchoir ROTO-FLO 2,400 lb/hr. Élevateur à godets - Convoyeur à vis. Crible - balance - séchoir à foin.

LEBRUN & LEBRUN Enrg., Distributeurs Tél.: 227-4908 65, St-Laurent Maskinongé, P.Q.

QUOTA de Lait de Transformation, Classe 2, à vendre; 50,000 lb, non utilisé. **GILLES C. GRÉGOIRE, NAPIERVILLE, TÉL.: 245-3549.**

FARINE sarrazin pure, moulue à la meule; 50 tonnes d'écales de sarrazin pour litières d'écurie, porcherie. **R. PLANTE, ST-HYACINTHE, - 773-1253.**

QUOTA Lait de Transformation 65,000 lb à vendre. **GÉRALD PINSON-NEAULT, STE-BARBE, C.TÉ HUNTINGDON, TÉL.: 373-2168.**

QUOTA de lait de transformation, 160,000 lb, non produit, à vendre. Téléphonez (514) 265-3470.

QUOTA LAIT de Transformation, 125,000 lb à 1/2 cent lb. **ROBERT et GILLES BRAULT, ST-LOUIS-de-GONZAGUE (BEAUHARNOIS), TÉL.: (514) 373-6438 ou (514) 373-4878.**

FOIN - 3,500 balles de bon foin, bonne qualité, fait mi-juillet '71. **JEAN-MARC JOYAL, ST-LUCIEN (DRUMMOND), TÉL.: 397-2871 ou 478-3489.**

2,000 balles belle PAILLE - Charrue 3 versoirs Cockshutt - Frigidaire Crino 12 bidons - Traceuse Coop - **GILLES LACOURSE, STE-MONIQUE, NI-COLET, - 289-5325.**

QUOTA À VENDRE LAIT NATURE

Quantité 574 lb par jour de Lait de Consommation, Classe 1 - Tél.: (514) 469-2839.

BULK TANK Woods, comme neuf, capacité 29 bidons - Scie ronde basculante - Souleuse de betteraves - **LÉOPOLD LAFONTAINE, 86 EST, BOUL. L'HEUREUX, BELOEIL, TÉL.: 467-9491.**

ATTENTION Cultivateurs - Installation d'étable avec tubes Ultra Violetes - Achetons chaudières usagées - **HERMANN CROTEAU, 9 ST-LOUIS, APP. 6, VICTORIAVILLE, - 752-2923.**

QUOTA de Lait Nature - Je serais acheteur de Quota de Lait Nature. Aussi quantité de très beau foin à vendre. **FERNAND FONTAINE, ST-ARMAND, C.TÉ MISSISSOUI 10, TÉL.: 514-248-3679.**

ROULANT de FERME au complet, aussi Grande 115 x 30, à vendre. **JACQUES THIFAUT, 1008, BOUL. L'ASSOMPTION, TÉL.: 581-5199.**

CRIBLE à patates - 2 Tombereaux - Roues pour Wagon et 1 Abouisseur à vendre. **TÉLÉPHONER: 473-0968.**

FOIN de mil et luzerne, à vendre. Avoine d'alimentation criblée à \$2.40 les 100 lb, à vendre. **ROGER - RAYMOND PROULX, PORT ST-FRANCOIS, C.TÉ NICOLET, TÉL.: 293-5272.**

BOIS - 130 arpents de bois en 4 pi. (pitoune), à vendre. **MAURICE VANASSE, ST-NAZAIRE, C.TÉ BAGOT, TÉL.: (819) 398-2292.**

COUPLE avec expérience de la ferme, pour entretien Domaine, chevaux; maison fournie, salaire à discuter. **R. POTTIER, STE-THERÈSE, - 435-1937.**

JE SUIS ACHETEUR de troupeaux et de roulant de ferme. Je suis à votre disposition pour tous genres d'Encans dans la province et vous assure entière satisfaction à prix raisonnable. S'adresser à: **LÉO DASTOUS, Encanteur Licencié, Bilingue, LAURIÈREVILLE, C.TÉ MÉGANTIC, TÉL.: (819) 365-4419. Propriétaire de l'industrie Blocs de Ciment THERMOS ENR., LAURIÈREVILLE.**

Voici un MESSAGE à l'intention des Cultivateurs-Éleveurs qui ont l'intention de vendre en 1972. Pour réussir une vente, la première chose à faire, c'est de faire confiance à un Encanteur de réputation afin de choisir la date qui convient le mieux à votre organisation. Mon expérience comme éleveur et vendeur depuis 25 ans est une garantie de succès; mes rencontres et mes bonnes relations avec les éleveurs de toutes les Races en sont une autre. Maintenant que j'ai vendu ma Ferme Barilée, j'aurai beaucoup plus de temps à consacrer à ma profession d'Encanteur et je serai en mesure de faire beaucoup mieux que par le passé. Mon adresse est restée la même et mon numéro de téléphone aussi.

GEORGES GOGGIN ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE R.R. 1 PLESSISVILLE TÉL.: 362-2195

ATTENTION! ATTENTION! Messieurs les Cultivateurs qui projetez de vendre votre troupeau et roulant en 1972, vous avez sans aucun doute pensé le faire par Encan. Ne tardez pas pour choisir une date qui vous conviendra; il est important de la déterminer immédiatement; plusieurs ont déjà choisi leur date. Merci d'avance pour votre bon encouragement. Une visite vous convaincra. S'adresser à:

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC ENCANTEUR LICENCIÉ ST-BARNABÉ SUD, C.TÉ St-Hyacinthe, TÉL.: 792-3595.

À VENDRE Nous avons un Spécial "Bulk Tanks" de toutes grandeurs, 100 à 1,000 gallons - Fourrages usagées, de toutes marques - Bolles à ensilage et Souffleurs à Silos, usagés - Epandeurs à fumier, toutes grandeurs, 60 à 280 minots. Avons aussi Pipelines DeLaval usagés, au complet, en pyrex ou en acier inoxydable, pour toutes grandeurs d'étables. Silo Martin 15' de diamètre X 30' de hauteur, au prix de \$1,650. **CHAR-TIER & NOËL RÉFRIGÉRATION INC., 571 BOULEVARD EST, LOUISEVILLE, QUÉ. TÉL.: (jour) 819-228-5117 ou (soir) 819-228-5228.**

MOULANGE-MALAXEUR (grinder-mixer) New Holland, modèle 352, 20 mois d'usage, en parfaite condition. **BERTRAND BENOÎT INC., DISTRIBUTEUR LEYLAND, NEW HOLLAND, DAHLMAN, STE-BRIGITTE-DES-SAULTS, C.TÉ NICOLET, TÉL.: (819) 334-2221 ou 334-2434.**

À VENDRE Nous avons un Spécial "Bulk Tanks" de toutes grandeurs, 100 à 1,000 gallons - Fourrages usagées, de toutes marques - Bolles à ensilage et Souffleurs à Silos, usagés - Epandeurs à fumier, toutes grandeurs, 60 à 280 minots. Avons aussi Pipelines DeLaval usagés, au complet, en pyrex ou en acier inoxydable, pour toutes grandeurs d'étables. Silo Martin 15' de diamètre X 30' de hauteur, au prix de \$1,650. **CHAR-TIER & NOËL RÉFRIGÉRATION INC., 571 BOULEVARD EST, LOUISEVILLE, QUÉ. TÉL.: (jour) 819-228-5117 ou (soir) 819-228-5228.**

NOUS SOMMES ACHETEURS en tout temps de troupeaux laitiers et de boucherie, de Quota, de roulant de ferme au complet. **COLBERT ET FRÈRE, ENCANTEURS LICENCIÉS, STE-GERTRUDE, C.TÉ NICOLET, TÉL.: (819) 297-2711 ou (819) 297-2420.**

VOUS qui désirez faire encan de chevaux, troupeaux, roulant, ménage, etc., téléphonez ou écrivez à **RÉJEAN LEHOUC, ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE, 120, RUE JACQUES-CARTIER, COWANSVILLE, TÉL.: 263-3769.**

VENTE par ENCAN Mardi, le 1er février, 1972 à 1 h. p.m. précise, chez M. **GEORGES-ÉMILE LALLIÈRE, ST-PIERRE-LES-BÉCQUETS, Comté Nicolet.**

La Ferme est située dans le 2e Rang, vers Deschailions. **SERA VENDU:** un troupeau **HOLSTEIN** de 20 vaches laitières, dont plusieurs sont fraîches vèlées et 1 veau; 1 poney avec attelage; aussi un Quota de Lait Industriel.

EQUIPEMENT DE LAITIÈRE: Traceuse Universale magnétique à 2 chaudières et l'installation pour 32 vaches, 2 ans d'usage; Frigidaire Crino, capacité 8 bidons; Bassin de lavage; Réservoir à eau chaude Cascade 40; 16 bidons; Brouette sur caoutchouc.

MACHINERIE: Tracteur Renaud Super 7-B avec pelle et fourche qui s'adaptent en arrière et différentiel qui barre, seulement 1200 hres de travail; Presse à foin International; Grader; Epandeur Oliver, capacité 140 minots, sur prise de force; Herses à disques et à finir; 2 Wagons sur pneus avec plate-forme; Râteau-Fleur; Crible et Sleigh double; Faucheuse Oliver; Epandeur d'engrais chimique; Sarcleur; Charrue Case à 3 versoirs; Charrue Ford à 2 versoirs; Chaines à tracteur Clipper électrique; 2,000 balles de bon foin; 500 balles de grain vert, etc.

CAUSE DE L'ENCAN: LA TERRE EST VENDUE. CONDITIONS: COMPTANT ou PRET DE BANQUE. Pour information ou demande de crédit s'adresser à:

LÉO DASTOUS, Encanteur Licencié Bilingue, Manufacturier de Blocs de Ciment Thermos Eng., 167 DUBÉ LAURIÈREVILLE, TÉL.: (819) 365-4419.

ENCANS PUBLICS

ATTENTION! ATTENTION! Messieurs, vous qui désirez faire encan de ferme ou de ménage ou tous genres d'encans, je vous offre mes services. Une visite vous convaincra. Merci à l'avance pour votre bon encouragement. **NORMAND BOUCHER, ENCANTEUR LICENCIÉ, ST-BARNABÉ-SUD, C.TÉ ST-HYACINTHE, TÉL.: 792-3269.**

ÉCOLE DE MÉTIERS

DEPLIANT gratuit pour apprendre la réparation des montres, horloges, réveils et bijoux. Jour, soir, correspondance. **INSTITUT D'HORLOGERIE, 4379, ST-HUBERT, MONTRÉAL.**

FEMMES FILLES DEMANDES

COSMÉTIQUES - Procurez-vous vos produits de beauté et cosmétiques à 30% d'escompte et vendez-en à vos amies. Catalogue gratuit. **LACROIX et ASSOCIÉS, 931 BOULEVARD VANIER, LAVAL, P.Q.**

FILS TISSUS COUPONS

FIL À TISSER, Jersey pâle et foncé, en lisières. Acetate, pâle, \$20. le 100 lb; Fil bouclé et de fantaisie. **G. LEGAULT, 5960, ALPHONSE, BROSSARDVILLE.**

LAINE À TRICOT: Orlon, Poly-On, Taslan, Viscose, Fil à tisser. Lisières Jersey. Échantillons gratuits sur demande. **Bas-Coulottes, grandeur universelle, \$6.50 la dz. L. THERRIEN INC., C.P. 131, VICTORIAVILLE, P.Q. LT.**

LISIÈRES

100 lb pour \$12.00 Lisières de broadcloth ou flanellette, unies ou imprimées \$12.00 le cent lb. Terylene blanche \$12.00 le cent lb. Lisières et fils pour tisser. Polyon 38 couleurs - Coupons de tissus. Demandez notre liste de prix gratuite.

FOYER D'ÉCONOMIE 950 rue Ottawa, Montréal 101

HOMMES DEMANDES

HOMME pour travailler sur ferme laitière, sachant traire les vaches. Travail à l'année. **HENRI GUAY, CLARENCEVILLE, C.TÉ MISSISSOUI, TÉL.: 294-5393.**

MACHINES OUTILLAGE

MOULANGE-MALAXEUR (grinder-mixer) New Holland, modèle 352, 20 mois d'usage, en parfaite condition. **BERTRAND BENOÎT INC., DISTRIBUTEUR LEYLAND, NEW HOLLAND, DAHLMAN, STE-BRIGITTE-DES-SAULTS, C.TÉ NICOLET, TÉL.: (819) 334-2221 ou 334-2434.**

À VENDRE

FERME laitière, 210 arpents, Rive-Sud, 30 milles de Montréal, 125 têtes d'animaux - Équipement complet - Pipelines - Quota Lait Nature - Revenu brut \$45,000. - Constructions (ferme), très bon état. **LES IMMEUBLES A. TREMBLAY INC., MME GILBERTE PARÉ, AGENT, CLARENCEVILLE, QUÉ. TÉL.: 294-5730.**

TERRE À JARDINAGE, 40 arpents, située à 1 mille du village St-Rémi; sans constructions. **H. DUBOIS & FILS LTÉE, VILLE ST-RÉMI, P.Q. TÉL.: 514-692-2441 (MONTRÉAL) ou 514-454-2442 (ST-RÉMI).**

LISTES SUR DEMANDE MACHINES USAGÉES POUR TUILLES, CONCESSIONNAIRES POUR MACHINES À FOSSEYER "SPEICHER" POURVUES DE "LASERPLANE" KRAFT MACHINERY LIMITED, R. NO 3, PARKHILL, ONTARIO, TÉL.: 519 - 238-2387

TRACTEUR International, modèle Farmall 404, roues ajustables arrière, essieu large, ajustable avant et aussi roues simples avant, en excellente condition. Brosseuse à patates, neuve, à 16 rouleaux - P.V.C. et Fibre de verre pour Serres, à prix très spéciaux. **H. DUBOIS & FILS LTÉE, VILLE ST-RÉMI, P.Q. TÉL.: 514-692-2441 (MONTRÉAL) ou 514-454-2442 (ST-RÉMI).**

SOUFFLEUR À NEIGE Cyclone installé sur tracteur, avec moteur auxiliaire. **Tél.: 828-9335 (ST-PIERRE, ÎLE D'ORLÉANS).**

ÉGRENEUSE de maïs Haban à vendre, n'a égrené que 25 tonnes; aussi canons Zon à chasser les déprédateurs. **AGRO-CENTRE, C.P. 1357, NICOLET, TÉL.: 293-5851.**

ON DEMANDE

ATTENTION CULTIVATEURS ACHÈTERAIS

Achèterais troupeaux laitiers avec quota de Lait Nature ou quota de Lait Industriel avec subsides. **Bulk Tank et Pipeline** Roulant de ferme ainsi que quota de poulets de grill et quota de dindes. Paierais argent comptant ou cheque accepté. **TÉLÉPHONER À ST-CÉSARÉ, C.TÉ ROUVILLE, (514) 469-2839 ou (514) 469-2956.**

LAPINS

ACHETONS lapins vivants, 5 à 7 lb, bien nourris, \$0.34 lb. Nous ramassons jusqu'à 150 milles de St-Polycarpe; quantité minimum 50 lapins. **ABATTOIR CUNICOLE D'ULIVO, ST-POLYCARPE, C.TÉ SOUL**

Réseau de 600 milles de sentiers de motoneiges

Le ministère des Terres et Forêts du Québec mettra à la disposition des motoneigistes, au cours de l'hiver 1971-72, quelque 600 milles de sentiers dans la région de Montmorency — Charlevoix — Chicoutimi et au nord et à l'est de Montréal.

Ces sentiers créeront deux réseaux régionaux, allant de Boischatel dans le comté de Montmorency, à St-Siméon dans le comté de Charlevoix, puis à l'Anse St-Jean dans le comté de Chicoutimi, et de St-Gabriel de Brandon jusqu'au Mont sir Wilfrid Laurier. Dans le premier cas, il s'agit d'un circuit de 349 milles, et dans le second cas, de 249 milles.

Les sentiers peuvent déjà être utilisés sur une distance de 181 milles dans les environs de Montréal et de 124 milles dans la région de Charlevoix. Leur aménagement tient compte de normes de sécurité maximale et prévoit des relais ou refuges à tous les 15 ou 20 milles.

Montmorency-Charlevoix-Chicoutimi

Le réseau de Montmorency-Charlevoix-Chicoutimi comprendra trois sections principales: — un tronçon de 127 milles entre Boischatel (Rivière Montmorency) et Notre-Dame des Monts, — 124 milles de pistes pour le réseau actuel du projet-pilote du ministère dans Charlevoix, — un réseau de 98 milles rejoignant l'Anse-St-Jean, le réseau actuel du projet-pilote, le Petit-Saguenay, Baie Ste-Catherine et St-Siméon.

Ce réseau passe près des endroits suivants: Boischatel — L'Ange-Gardien — Ste-Anne de Beaupré — St-Féréol — Baie St-Paul — St-Urbain — Notre-Dame des Monts — St-Aimé des Lacs — Clermont — Grand-Fonds — St-Fidèle — Port-au-Persil — St-Siméon — Baie Ste-Catherine — Petit Saguenay — Anse St-Jean.

Région de Montréal

Les projets en cours dans les environs de Montréal visent, tout comme dans la région de Montmorency-Charlevoix-Chicoutimi, à relier entre eux les réseaux locaux existants, de façon à créer un réseau régional desservant le plus grand nombre possible de centres près des terres publiques.

Une fois les projets terminés, il sera possible de circuler en motoneige de St-Gabriel-de-Brandon, dans le comté de Berthier, jusqu'au mont sir Wilfrid Laurier, au nord de Mont-Laurier, dans le comté de Labelle.

Ce réseau passera près des endroits suivants: Mont sir Wilfrid Laurier (Annonciation — Mont-Laurier) — Mont Tremblant — Ste-Agathe des Monts — Lac Ouareau — St-Gabriel de Brandon.

Oeuvre de collaboration

Ces circuits régionaux pour motoneiges empruntent tantôt la forêt publique, tantôt la forêt privée. La Direction générale de la conservation du ministère des Terres et Forêts est

Connaissez-vous vos agents TCN?

En publiant les photos ci-contre, nous désirons faire connaître aux abonnés et lecteurs de la TCN les responsables de la vente d'abonnements dans les différents territoires du Québec et du Canada français, en 1972.

Leur rôle premier est de maintenir ce contact étroit que votre journal tente d'établir chaque semaine avec vous. C'est donc cet ami qui frappera un bon jour à votre porte pour offrir de renouveler votre abonnement. Il n'en tient alors qu'à vous de conserver, pour une somme modique, cette source précieuse de renseignements pour tout agriculteur averti.

La population rurale est demeurée intimement liée à "son" journal, seule publication agricole à rejoindre votre foyer chaque semaine. La popularité et l'influence de la TCN découlent, il va sans dire, de cet appui massif de la classe rurale. Nous recherchons enfin par tous les moyens de vous mieux servir et une réponse favorable de votre part permettra de réaliser cet objectif.



Mlle Yolande Rouillard



M. Willie Custeau



M. J.-L. D'Amours



M. Bruno Côté



M. Édouard Lemay

Décès de Mme L.G. Laberge

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Louis-Georges Laberge, épouse du président de la Fédération des producteurs de Lait du Saguenay Lac St-Jean et membre de l'Exécutif de la Fédération des Producteurs de Lait du Québec.

Les funérailles de Mme Laberge ont eu lieu lundi dernier, le 24 janvier, en l'église St-Isidore de Chicoutimi. Le personnel et les dirigeants de l'U.C.C., de la TCN et de la Fédération des Producteurs de Lait présentent à la famille Laberge leurs plus sincères condoléances.

responsable de ce projet qui est réalisé par Rexfor, avec la collaboration des directions générales des Bois et Forêts et des Divisions territoriales (districts forestiers), des associations de protection, des associations régionales de clubs de motoneiges, des municipalités, etc. Au point de vue pratique, les utilisateurs des pistes devront appartenir à un club de motoneigistes. Ce sont ces clubs qui, à la suite d'ententes avec le ministère s'occuperont de promouvoir la sécurité sur les circuits, de faire respecter les règlements, etc.

L'objectif visé par la Direction générale de la conservation du ministère des Terres et Forêts est de promouvoir une saine utilisation de la motoneige, tant au point de vue de la conservation du milieu que de la sécurité du motoneigiste.

Le ministère a réalisé un système de signalisation de sentiers qui a été accepté officiellement par le Québec. Plusieurs ministères, ainsi que la Sûreté du Québec, contribuent présentement à promouvoir l'utilisation de ce système de signalisation.

Enfin, la Direction générale de la conservation prévoit aménager des réseaux de pistes de motoneiges dans plusieurs autres régions du Québec.

La carte des nouveaux sentiers de la région Montmorency-Charlevoix sera disponible au ministère des Terres et Forêts au milieu de janvier 1972.

LAIT: en Suisse

La Suisse vient de mettre en vigueur pour une durée de six ans sa nouvelle réglementation en matière de commercialisation du lait et de ses dérivés. Elle ne comporte pas de modification fondamentale par rapport à la réglementation antérieure: ses trois principaux objectifs demeurent le partage des dépenses impliquées entre les producteurs, les consommateurs et le gouvernement, l'orientation ou la gestion de la production et l'équilibre entre les approvisionnements intérieurs et les importations pour alimenter le marché national.

La part financière du gouvernement a été portée de \$26 à \$38 millions. Le prélèvement auprès du producteur a baissé à 23 cents les cent livres; les fermes produisant 1,712 gallons et moins par année ne sont pas sujettes à ce prélèvement. La contribution aux déboursés requis des éleveurs de bovins en montages a été accrue sensiblement.

Nouvelle race de bovins au Canada

Le Dr. D. G. Moore, gérant du Centre d'Insémination Artificielle du Nouveau-Brunswick nous apprend qu'on vient de faire l'acquisition d'un des premiers taureaux Chianina récemment importés au Canada. Cette race, à plusieurs fins, est originaire d'Italie. Ce sont des animaux très lourds — les taureaux peuvent atteindre le poids de 4,000 livres (2 tonnes). Ils sont de couleur blanche.

Le taureau en question, "Fusco", est âgé de 18 mois et appartient à un particulier.

Séances d'information aux producteurs de sirop d'érable

Cette année encore le ministère de l'Agriculture organise des séances d'information sur l'industrie du sucre d'érable.

Ces séances d'information auront lieu aux endroits suivants:

26 janvier: salle l'Épervier, 80 St-Jacques sud, Coaticook, Cté Stanstead.

27 janvier: salle de l'école, St-Malo, Cté Compton.

2 février: salle Motel du Marquis, Richmond, Cté Richmond.

3 février: salle paroissiale, St-Norbert, Cté Arthabaska.

Elles débuteront toutes à 8 heures précises.

Lors de ces rencontres les agriculteurs présents auront à étudier deux érablières différentes. Après avoir pris connaissance des deux cas, ils se diviseront en ateliers afin de répondre aux questions qui leur seront posées. À la plénière, un groupe de spécialistes verront à apporter un complément d'informations que les ateliers n'auront pas trouvées.

De plus, lors de ces rencontres des diapositives commentées par les spécialistes de même qu'un film intitulé "L'Érable à sucre du Québec" seront présentés. Tous les producteurs de sirop d'érable sont invités à prendre part à ces soirées d'information.

OFFRE D'EMPLOI

AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA FÉDÉRATION DE L'U.C.C. DE RIMOUSKI

FONCTIONS: Administration financière interne de l'U.C.C. et de ses organismes affiliés.

QUALIFICATIONS REQUISES: Bonne formation en comptabilité et honnêteté reconnue.

EXIGENCES: Être prêt à travailler immédiatement.

SALAIRE: Selon compétence.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 31 janvier 1972 à:

LA FÉDÉRATION DE L'U.C.C. DE RIMOUSKI
a/s M. Georges Tremblay
47 est, rue St-Jean-Baptiste
Rimouski

ANNONCES CLASSÉES

(Suite de la page 13)

PETITE terre de 8 arpents dont 4 arpents de frontière sur le Richelieu, avec Maison de campagne ayant un système de chauffage central. Prix très raisonnable. FERME ST-OURS, ST-OURS, CTE RICHELIEU. Tél.: (514) 785-5545.

TERRE 450 acres, bâtisses neuves, avec ou sans roulant; quota de lait 700,000 lb. Cause de vente: Trop âgé. Ecrire: Case 367, 515 VIGER, MONTRÉAL 132.

TERRES DEMANDÉES

ACHÈTERAIS Ferme d'environ 200 acres, de 30 à 50 vaches avec Quota préférences Rive Sud. Téléphoner le soir: 676-6413 (BROSSARD).

REVUE DES MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

Les commentaires et les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture. Section des renseignements sur les marchés et Division de l'avi-culture.

MARDI, LE 25 JANVIER 1972

Le marché de la volaille a continué de s'améliorer. Les approvisionnements de poulet ont été adéquats et la demande bonne. Le prix du dindon se raffermi un peu.

VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières
Prix du gros au détail
à Montréal

| POULETS | |
|--------------------|---------|
| 6 lb et plus | 51¢-53¢ |
| 5 lb et moins de 6 | 50¢-51¢ |
| 4 lb et moins de 5 | 39¢ |

| Poulets à griller et à frire (sous glace) | |
|-------------------------------------------|---------|
| Moins de 4 lb | 36¢-38¢ |

| POULES | |
|--------------------|---------|
| 6 lb et plus | 33¢-34¢ |
| 5 lb et moins de 6 | 33¢-34¢ |
| 4 lb et moins de 5 | 33¢-34¢ |
| Moins de 4 lb | nil |

| JEUNES DINDONS | |
|----------------------|---------|
| Moins de 10 lb | 41¢-42¢ |
| 10 lb et moins de 16 | 43¢ |
| 16 lb et plus | 43¢-44¢ |
| Canards | 60¢-61¢ |

VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs
à Montréal

| POULETS | |
|--------------------|-----|
| 7 lb et plus | 25¢ |
| 6 lb et moins de 7 | 22¢ |
| 5 lb et moins de 6 | 20¢ |

| Poulets à griller et à frire | |
|------------------------------|-----|
| Moins de 5 lb | 20¢ |

| POULES | |
|--------------------|-----|
| 7 lb et plus | 11¢ |
| 6 lb et moins de 7 | 9¢ |
| 5 lb et moins de 6 | 7¢ |
| Moins de 5 lb | 5¢ |

| JEUNES DINDONS | |
|----------------------|-----|
| Moins de 12 lb | 24¢ |
| 12 lb et moins de 20 | 24¢ |
| 20 lb et plus | 24¢ |

OEUFS

Prix payés aux producteurs
13 janvier 1972

Prix des oeufs en vigueur
du 24 au 30 janvier 1972

Ces prix sont publiés par
Le Ministère Fédéral
de l'Agriculture

Ces prix sont publiés par
la Fédération des Producteurs
d'oeufs du Québec.

| | Winnipeg | | Toronto | | Distributeurs | | Producteurs | |
|--------------|----------|---------|--------------|-----|---------------|--|-------------|--|
| | | | | | | | | |
| A-Extra-Gros | 14¢-21¢ | 32¢-35¢ | 38¢ | 27¢ | | | | |
| A-Gros | 13¢-20¢ | 31¢-34¢ | 36¢ | 25¢ | | | | |
| A-Moyens | 09¢-17¢ | 25¢-28¢ | 31¢ | 20¢ | | | | |
| A-Petits | 09¢-13¢ | 15¢-19¢ | 26¢ | 15¢ | | | | |
| A-Pee-Wee | 03¢-04¢ | 04¢-12¢ | 20¢ | 09¢ | | | | |
| En vrac | | | 02¢ de moins | | | | | |

PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur la
fermeture des marchés le 21 janvier 1972

Prix de gros aux cent livres aux meuneries
net ex-entrepôt, en vrac

(Les frais d'entreposage, d'intérêt et de chargement sont exclus)

| | Montréal | Trois-Rivières | Québec |
|---------------------------------|----------|----------------|--------|
| BLÉ | 2.54 | 2.54 | 2.59 |
| ORGE | 2.28 | 2.23 | 2.29 |
| AVOINE | 2.14 | 2.06 | 2.11 |
| MAYS AMÉRICAIN (Jaune, No 3) | 2.57 | 2.58 | 2.57 |

F.A.B. Track — Par wagon complet

| | Montréal | Trois-Rivières | Québec |
|-------------------------------------|----------|----------------|--------|
| MAYS ONTARIEN (Jaune, No 2 C.E.) | 2.55 | nil | 2.66 |

Prix ci-haut mentionnés pour livraison immédiate
Source: Office Canadien des Provenides (Montréal)

PORCS ABATTUS

Prix payés à TORONTO
le 24 janvier 1972

Prix payés à TORONTO,
la semaine dernière

| | | | |
|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|
| Porcs | 34.25-34.45 (moyenne) 34.35 | Porcs | 30.80-33.65 (moyenne) 32.38 |
| Truies | 24.15-24.35 (moyenne) 24.28 | Truies | 21.50-23.60 (moyenne) 22.89 |

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan Conjoint des Producteurs de Porcs de l'Ontario. A noter que les informations habituelles sur les marchés de l'Est et de l'Ouest ne sont pas disponibles.

FRUITS ET LÉGUMES

Prix payés au marché central
métropolitain pour les pro-
duits de première qualité
jusqu'à 9 heures a.m.
le 24 janvier 1972

FRUITS

POMMES: McIntosh & Cortland 1.50-1.75, Wolf River 1.50, McIntosh grosses 2.25-2.50/boisseau.

LÉGUMES

BETTERAVES: 1.25/25 lb, 1.75-2.00/50 lb.

CAROTTES: 2.75-3.00/24 cellos de 2 lb ou 10 de 5 lb, 1.50-1.75/50 lb, .65-.75/25 lb.

CHOUX: Verts 2.25-2.50/50 lb, rouges & Savoy 2.25-2.50/12.

OIGNONS: Jaunes gros 2.50, moyens 1.50-1.75/50 lb, 1.00/25 lb, .35/10 lb, 2.25-2.50/24 cellos de 2 lb, ou 10 de 5 lb, rouges 2.00/50 lb, .40/10 lb.

PANAIIS: 1.75/20 lb, 3.00/40 lb, 2.75-3.00/12 cellos de 2 lb.

POIREAUX: 1.75-2.00/doz. RUTABAGA: 1.25-1.50/50 lb.

PATATES: .95-1.00/50 lb, .55-.60/25 lb, .25-.28/10 lb.

VENTES PAR LES GROSSISTES

PATATES: Québec .95-1.00/50 lb, .55-.60/25 lb, .25-.28/10 lb, N.B. 1.10-1.30/50 lb, .32-.33/10 lb, I.P.E. 2.00-2.25/75 lb, 1.55-1.65/50 lb, .40-.42/10 lb, Louisiane sucrées 6.25/50 lb, Wash. & Idaho & Russet: 6.50/90 unités, 9.00/100 lb.



BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINÉE
le 22 janvier 1972

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92, 67c, 93, 68c. Prix de vente de la Commission Canadienne du lait, en 56 lb. 68c

F.A.B. MONTRÉAL

Poudre de lait écrémé; ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé, Canada 1ère catégorie, sacs, 29¢ à 31¢. Cylindre, Canada, 1ère catégorie, sacs, 28¢ à 29¢. Aliments du bétail, sacs 28¢ à 28½¢.

Poudre de lait de beurre, bétail 25½¢ à 26¢.

Poudre de petit lait .05½¢ à .06¢.

Caséine 30 mailles nil. Lait évaporé, caisse 48/16 9.15.

Crème douce la livre, matière grasse (en bidon) 90¢ à 91¢.

Prix du fromage: blanc: 64.1, coloré: 64.3¢.



ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montreal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les quatre vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Donovan M.G.; Maher W.H. Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires: tél.: 935-4638.

Les réceptions au marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles, lundi le 24 janvier 1972: 194 bovins, 235 veaux, 3 porcs, aucun agneau ni mouton.

Composées en grande partie de vaches laitières de diverses qualités, les réceptions de bovins lundi étaient légèrement inférieures à celles de lundi dernier. Avec une bonne demande, toutes les classes et catégories se vendaient bien et le marché était actif. Les prix payés étaient en général de stables à légèrement supérieurs dans le cas des vaches, comparés aux prix obtenus lundi dernier.

Les offres de veaux, lundi, étaient à peu près les mêmes que celles de lundi dernier et se composaient de sujets de qualités bonne et moyenne. Avec une bonne demande, toutes les catégories s'échangeaient rapidement. Les prix payés lundi étaient fermes comparés à ceux enregistrés la semaine dernière.

Aucune cotation pour les porcs. Aucune réception d'agneaux ni de moutons.

Les réceptions au marché de l'Est, lundi le 24 janvier 1972: 370 bovins, 491 veaux, 4 porcs, 290 agneaux et moutons.

La demande était bonne pour toutes les classes de bovins et le marché était très actif. Les réceptions étaient un peu moins nombreuses que celles de lundi dernier et se composaient en grande partie de vaches laitières. Alors que les prix payés pour les bouvillons, taures et taureaux étaient stables comparés à ceux de lundi dernier, les prix payés pour les vaches étaient de \$0.50 à \$1.00 plus élevés.

Les veaux de qualités bonne et moyenne formaient la majorité des arrivages qui étaient plus nombreux que ceux de lundi dernier. Le marché était actif et la demande bonne pour toutes les classes. Comparés aux prix enregistrés lundi dernier, toutes les catégories rapportaient des prix variant de stables à fermes.

Aucune cotation pour les porcs. Les bons agneaux se vendaient \$32.00 le 100 livres.

MARCHÉ DE L'OUEST

BOUVILLONS

| | |
|---------|-------------|
| Choix | 36.00-36.75 |
| Bons | 34.25-35.50 |
| Moyens | 32.00-33.50 |
| Communs | 28.25-30.50 |

VACHES

| | |
|----------------|-------------|
| Les meilleures | 26.25-27.50 |
| Bonnes | 24.00-25.75 |
| Moyennes | 23.00-23.75 |
| Communes | 22.00-22.75 |
| Très communes | 18.25-21.75 |

TAUREAUX

| | |
|-----------------|-------------|
| Bons | 28.00-31.00 |
| Ventes jusqu'à | 32.50 |
| Communs et moy. | 22.75-25.75 |

TAURES

| | |
|----------|-------------|
| Choix | 30.25 |
| Bonnes | 27.50-28.75 |
| Moyennes | aucune |
| Communes | 21.75-25.25 |

VEAUX DE LAIT

| | |
|----------------|-------------|
| Bons | 46.00-52.50 |
| Ventes jusqu'à | 55.50 |
| Moyens | 40.00-45.50 |
| Communs | 30.00-39.00 |

AGNEAUX

| | |
|------------------------|-------|
| Bons | aucun |
| Communs | aucun |
| Pour l'abattage rituel | aucun |
| Lots mélangés | aucun |

MOUTONS

| | |
|---------|-------|
| Bons | aucun |
| Communs | aucun |

MARCHÉ DE L'EST

BOUVILLONS

| | |
|---------|-------------|
| Choix | aucun |
| Bons | 33.25-34.00 |
| Moyens | 31.50-33.00 |
| Communs | 26.25-30.50 |

VACHES

| | |
|----------------|-------------|
| Les meilleures | 26.50-27.00 |
| Bonnes | 24.50-26.00 |
| Moyennes | 22.50-24.25 |
| Communes | 20.50-22.25 |
| Très communes | 15.75-20.25 |

TAUREAUX

| | |
|-----------------|-------------|
| Bons | 27.50-30.00 |
| Ventes jusqu'à | 31.00 |
| Communs et moy. | 23.50-26.50 |

TAURES

| | |
|----------|-------------|
| Choix | 28.50-28.75 |
| Bonnes | 27.25-28.00 |
| Moyennes | 25.50-26.50 |
| Communes | 21.50-25.00 |

VEAUX DE LAIT

| | |
|----------------|-------------|
| Bons | 44.50-53.00 |
| Ventes jusqu'à | 55.00 |
| Moyens | 39.00-44.00 |
| Communs | 28.00-38.50 |

AGNEAUX

| | |
|------------------------|-------|
| Bons | 32.00 |
| Communs | aucun |
| Pour l'abattage rituel | aucun |
| Lots mélangés | aucun |

MOUTONS

| | |
|---------|------------|
| Bons | 14.50 |
| Communs | 3.00-10.00 |

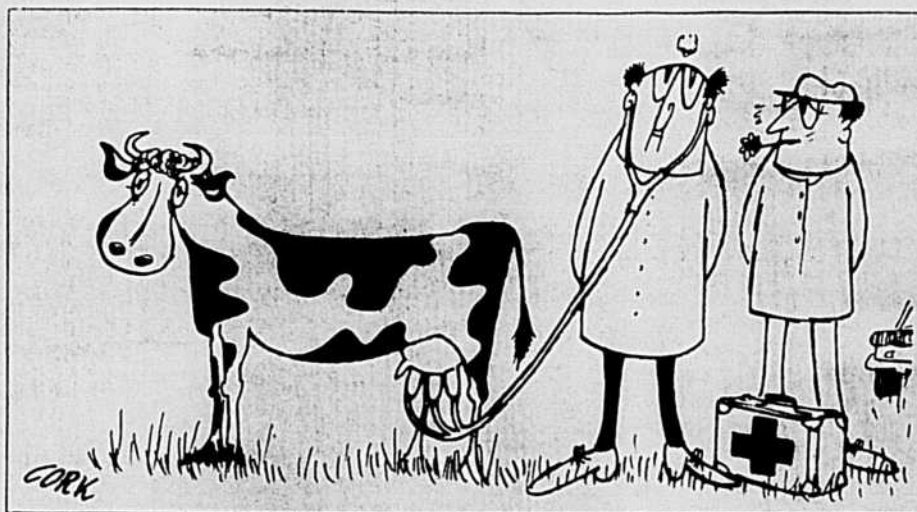
L'U.C.C. et le bill 48

Des rencontres sont prévues d'ici la fin janvier entre les dirigeants de l'U.C.C. et les représentants des ministères concernés par le bill sur l'évaluation foncière, afin d'obtenir les correctifs que les dirigeants agricoles jugent encore justes et nécessaires. Jusqu'à preuve du contraire, on croit encore à l'U.C.C. que la législation nouvelle telle qu'adoptée récemment constitue une injustice vis-à-vis le propriétaire de ferme. Tant que le cultivateur n'aura pas obtenu un traitement équivalent à celui du résident de village, en ce qui concerne la taxation de sa résidence, des alentours immédiats de sa maison et de son garage s'il y a lieu, les dirigeants de l'U.C.C. ne pourront se déclarer satisfaits. On continue de croire que la ferme elle-même, terres et bâtiments devraient être exclus du champ de taxation.

On se souvient qu'à ce propos, le président de l'U.C.C. M. Albert Allain avait protesté contre les commentaires faits par le Ministre Toupin sur le bill 48. D'après le Ministre, les dispositions de la nouvelle loi aideraient les agriculteurs dans plusieurs cas et allégeraient leur fardeau fiscal. Les démarches continuent donc auprès des autorités concernées afin d'obtenir que cesse l'injustice à l'endroit des cultivateurs.

Erratum

Veuillez prendre note que contrairement à ce qui est indiqué sur la carte des régions en première page du Point Sur... la production, du 12 janvier 1972, le comté de Mégantic ne fait pas partie de la région 10 (Québec-Sud) mais bien de la région 9 (Québec).



L'affrontement Montréal-Québec

Vers une réglementation provinciale sur la qualité des produits laitiers?

Au cours de la semaine dernière, un autre produit agricole a réussi à capter les manchettes et à susciter ce que dans leur jargon, les journalistes tiennent à qualifier de "guerre". Après les oeufs et le poulet, c'est le lait qui a connu une telle publicité. La ville de Québec a fait saisir des produits laitiers vendus à Québec mais fabriqués en dehors de la région de la capitale provinciale. La ville a refusé d'émettre ces permis aux entreprises de l'extérieur en raison des difficultés de contrôle, un règlement municipal stipulant que tous les produits laitiers vendus à Québec doivent être inspectés par le Service de santé de la ville de Québec. Deux entreprises de Montréal, Lowneys et Perrette ont alors inscrit en Cour supérieure, une requête en mandamus contre le Service de santé de la ville de Québec.

La ville de Québec a répliqué en saisissant des produits de la firme Perrette, dans des magasins et entre-

pôts. Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne a déclaré que c'est à contrecoeur que l'on agissait ainsi, mais que la situation l'exigeait, en raison de la "concurrence déloyale" qui prévaudrait actuellement dans la vente des produits laitiers entre Québec et Montréal.

Les producteurs hors de cause

Ces difficultés surgies entre les villes et les laiteries qui les alimentent ne touchent cependant en rien les producteurs. Car, de l'avis d'un porte-parole de la Fédération des producteurs de lait du Québec: "depuis l'entrée en vigueur de la mise en vente en commun au niveau provincial, le lait est payé suivant les quotas détenus par les producteurs peu importe où il est livré et par qui." D'ailleurs, les divergences entre Montréal et Québec devraient bientôt se régler, puisque de concert avec le ministère de l'Agriculture, les deux villes préparent un règlement d'entente. De plus, le MAC se penche actuellement sur la composition d'une réglementation provinciale des produits laitiers. Ce désir de mettre de l'ordre dans les exigences sanitaires ne peut que réjouir les producteurs, les consommateurs et les laiteries elles-mêmes. Car de l'avis de tous cela relève beaucoup plus du gouvernement provincial que des municipalités.

L'élimination des ordures

L'Association des consommateurs du Canada (ACC) recommande que les autorités municipales améliorent les méthodes de collecte et d'élimination des ordures. On pourrait par exemple faire des rondes différentes pour collecter les déchets de différentes natures, ou les séparer dans une usine de traitement des ordures.

Le bill 64

Le Comité parlementaire siègera avant la session

Le Comité parlementaire de l'agriculture doit siéger avant l'ouverture de la prochaine session, afin de faire une étude détaillée des amendements apportés à la loi du syndicalisme agricole. Ce seront des audiences privées, seuls les députés auront droit de parole. On sait que la prochaine session de l'Assemblée nationale doit débiter le 26 février prochain, le Comité devra donc siéger avant que ne débutent les travaux de la Chambre. Après cette étude en Comité, le projet de loi du syndicalisme agricole devrait normalement être présenté et adopté en troisième lecture.

Les amendements

Les principaux amendements au bill 64 porte sur une définition plus précise du producteur. Ainsi pour être visé par le projet de loi, un producteur agricole doit avoir une production annuelle supérieure à \$1,000. Deux des trois référendums prévus dans le projet initial ont été abolis. Celui qui demeure porte sur la perception des cotisations et des contributions obligatoires. Une réponse affirmative de 60% des producteurs qui se sont prévalus de leur droit de vote est nécessaire. Quant à l'accréditation, l'association qui en fait la demande doit établir à la satisfaction de la Régie des marchés et par le mode de preuve que cette dernière juge approprié qu'elle représente la majorité des producteurs du Québec. On trouve aussi dans ces amendements une définition plus claire des responsabilités de l'assemblée générale de l'Association accréditée dans le nouveau texte, de même qu'une délimitation plus claire des périodes requises pour une accréditation.

Lors des journées d'études provinciales de l'U.C.C., qui se tiendront cette année les 22, 23 et 24 février prochains, les dirigeants pourront entre autres faire une étude approfondie de toutes les implications de la loi du syndicalisme dans la vie agricole et la vie syndicale du Québec.

Voici un moyen de recevoir sans faute votre hebdomadaire agricole



Au moins une fois par année, les préposés à la vente d'abonnement à LA TERRE DE CHEZ NOUS, parcourent le Québec et les centres français des autres provinces pour le renouvellement ou la sollicitation de nouveaux abonnés.

Malgré cette sollicitation intense, il se peut pour une raison ou pour une autre que certaines personnes désirant recevoir LA TERRE DE CHEZ NOUS ne savent pas au juste comment se la procurer. Nous leur fournissons l'occasion de s'abonner en utilisant le coupon ci-dessous.

De plus, connaissant l'attachement indéfectible des cultivateurs à LA TERRE DE CHEZ NOUS, nous croyons que ce coupon d'abonnement peut amener certains d'entre eux à suggérer à l'un de leurs voisins ou de leurs amis de s'abonner. Nous vous rappelons que le paiement doit être fait par chèque ou mandat-poste au nom de LA TERRE DE CHEZ NOUS.

COUPON D'ABONNEMENT

Je vous adresse sous pli la somme de \$ pour abonnement à votre journal pour une période de..... ans.

(1 an - \$2.00) — (3 ans - \$5.00) — (5 ans - \$6.00)

NOM
 ADRESSE
 R.R.
 COMTE
 PROVINCE

9-2-71

ASSURANCES U.C.C.
Compagnie Mutuelle



SERVICE D'ASSURANCES U.C.C. INC.
SÉRIANT EXCLUSIF AU QUÉBEC POUR
LA COMPAGNIE COOPÉRATIVE INCENDIE ET ACCIDENTS

COURRIER D'INFORMATIONS

QUESTION: Pouvez-vous me dire ce qu'est une police d'assurance-vie participante?

RÉPONSE: C'est une police qui permet à un assuré, en plus d'avoir une protection sur sa vie et de réaliser de l'épargne, de PARTICIPER dans le partage des profits de la Compagnie, moyennant une prime un peu plus élevée.

Selon le plan choisi, il peut profiter de cet avantage et recevoir régulièrement ses ristournes (aussi appelées dividendes) ou les laisser s'accumuler avec intérêts.

L'assuré peut également les utiliser pour réduire ses primes à verser ou encore pour acheter de l'assurance additionnelle.

Pour toute question relative aux assurances et à nos services, vous pouvez écrire à ASSURANCES U.C.C.
1259 rue Berri, Montréal
a/s ROBERT BOLDUC
COURRIER D'INFORMATIONS